





Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# Rapport sur les pratiques exemplaires des pays africains en matière de suivi et de présentation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et infranational

2012

Centre africain pour la statistique

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>v</b>
<b>Remerciements</b>	<b>vii</b>
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>ix</b>
<b>Résumé analytique</b>	<b>xi</b>
<b>Chapitre 1: Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Objectifs du rapport	1
1.2 Nécessité du suivi des progrès	1
1.3 Difficultés de réaliser les objectifs de suivi des OMD	2
<b>Chapitre 2: Critères, importance et difficultés des comparaisons entre les pratiques exemplaires et les bonnes pratiques</b>	<b>3</b>
2.1 Introduction	3
2.2 Critère 1: Fermeté de l'engagement politique	3
2.3 Critère 2: Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux	4
2.4 Critère 3: Alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux	5
2.5 Critère 4: Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD	5
2.6 Critère 5: Clarté des indicateurs et des métadonnées	6
2.7 Critère 6: Efficacité du stockage et de la diffusion des données sur les OMD	7
2.8 Critère 7: Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	8
2.9 Adoption du terme « bonne pratique »	9
<b>Chapitre 3: Aperçu du suivi et de la présentation des objectifs du millénaire pour le développement dans les pays africains</b>	<b>10</b>
3.1 Suivi des OMD au niveau mondial	10
3.2 Difficultés des activités statistiques des pays africains en matière de suivi et de présentation des OMD	11
3.3 Suivi des OMD au niveau national	15
3.4 Suivi des OMD au niveau infranational	16
3.5 Suivi des OMD au niveau régional	17
<b>Chapitre 4: Description des bonnes pratiques de plusieurs pays africains</b>	<b>19</b>
4.1 Sources de l'information	19
4.2 Principaux aspects des bonnes pratiques	19
<b>Chapitre 5: Conclusion et recommandations</b>	<b>52</b>
<b>Références</b>	<b>53</b>

## Avant-propos

Le présent rapport a été établi par le Centre africain pour la statistique (CAS) qui souhaitait compiler les pratiques exemplaires en matière de suivi et de présentation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au niveau national et infranational. Ces pratiques ont été adoptées par les pays africains en fonction des six critères choisis par l'ensemble des commissions régionales des Nations Unies. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) leur a ajouté un critère qu'elle considèrerait comme particulièrement important pour le continent. Les pays qui examineront ces pratiques exemplaires adopteront, on l'espère, celles les mieux adaptées à leur contexte national.

Les pays africains ont entrepris de mettre en œuvre la stratégie mondiale sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation des OMD. Toutefois, malgré les efforts et les progrès accomplis dans divers domaines, il convient d'admettre que de nouvelles initiatives sont nécessaires pour améliorer et faciliter les possibilités de mesurer et de présenter les indicateurs des OMD.

Le présent rapport offre un aperçu du suivi et de la présentation des OMD dans les pays africains en incluant le suivi réalisé à l'échelle régionale, nationale et infranationale. La difficulté des activités statistiques liées à cette double fonction a été abordée à diverses reprises concernant: a) l'insuffisance des données destinées à la compilation de certains indicateurs; b) la non-concordance des données entre les organisations nationales et internationales; c) la coordination statistique au sein des systèmes statistiques nationaux et entre ces systèmes et les organisations internationales; d) les questions de méthodologie et de capacité statistique; e) la création des bases de données; f) la comparabilité des statistiques sur les OMD; g) les compilations ponctuelles telles que les données liées au dioxyde de carbone.

Le présent rapport définit les termes « pratique exemplaire » et « bonne pratique ». Le premier désigne la méthode, procédure, activité, incitation ou rémunération que le bon sens considère comme la plus efficace pour produire un certain résultat dans un contexte donné. Le deuxième fait, pour sa part, référence à la méthode qui produit des résultats respectueux des valeurs défendues par les auteurs de la pratique. D'aucuns affirment que les « pratiques exemplaires » devraient être appelées « bonnes pratiques ». Si le présent document parle de « bonnes pratiques » pour les pays qu'il a sélectionnés, il garde toutefois, dans son titre, le terme de « pratiques exemplaires ».

Ce premier rapport, intitulé *Rapport sur les pratiques exemplaires des pays africains en matière de suivi et de présentation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et infranational*, expose sept critères: a) la fermeté de l'engagement politique; b) l'efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux; c) l'alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux; d) la production de données ventilées sur les indicateurs des OMD; e) la clarté des indicateurs et des métadonnées; f) l'efficacité du stockage et de la diffusion des données sur les OMD; g) l'établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le rapport souligne également l'importance de chacun des critères ainsi que les difficultés susceptibles de freiner les pays africains lors de leur mise en application.

Il décrit enfin les bonnes pratiques utilisées par certains pays africains, et présente chacune d'entre elles selon une approche normalisée couvrant le contexte, une description de la pratique, ses avantages, ses difficultés et ses perspectives d'avenir.

Nous espérons que ces précieuses informations sur les bonnes pratiques utilisées dans les stratégies, institutions et programmes nationaux enrichiront le déploiement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil de l'ensemble de l'Afrique.

**Dimitri Sanga**  
**Directeur**  
**Centre africain pour la statistique**

## Remerciements

Le présent *Rapport sur les pratiques exemplaires des pays africains en matière de suivi et de présentation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et infranational* a été établi sous la supervision générale du Directeur du Centre africain pour la statistique (CAS), M. Dimitri Sanga. C'est M. Raj Gautam Mitra, Chef de la Section des données démographiques et sociales du CAS, qui en a assuré la supervision directe.

Mme Fatouma Sissoko a coordonné l'établissement du rapport avec l'appui de M. Issoufou Seidou et la précieuse contribution de M. Oumar Sarr, statisticien au CAS.

La CEA est très reconnaissante de l'appui financier du projet Compte pour le développement des Nations Unies, lequel a permis la mise en œuvre de la présente étude, et de la contribution financière du Ministère britannique du développement international à l'organisation de la Réunion du groupe d'experts à Yaoundé (Cameroun).

Nos remerciements vont également à M. Enock F. Ching'anda, consultant, qui a contribué à la compilation du rapport, et à l'*Institut national de la statistique du Cameroun*, qui a accueilli la Réunion du groupe d'experts organisée à Yaoundé du 21 au 24 novembre 2011, et permis ainsi aux pays de signaler des informations intéressantes, de faire part de leurs bonnes pratiques et d'enrichir, par là, le rapport de la réunion.

Nous remercions également le personnel de la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA qui s'est occupé très efficacement de la révision, de la mise en page et de l'impression.

## Sigles et abréviations

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique pour l’Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
CAS	Centre africain pour la statistique
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEPALC	Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes
CUA	Commission de l’Union africaine
DevInfo	Système de base de données pour le suivi du développement de la personne humaine qui a été adopté par les Nations Unies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et des priorités nationales. Cet outil performant, qui permet d’organiser, de stocker et de présenter les données de manière uniforme, facilite la transmission des informations parmi les ministères gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les agences de développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GamInfo	Base de données du Gambia Bureau of Statistics, adaptée du système DevInfo
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
NigerInfo	Base de données de l’Institut national de la statistique du Niger, adaptée du système DevInfo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SDMX	Système d’échange de données et de métadonnées statistiques
StatCom-Afrique	Commission africaine de statistique
TIC	Technologies de l’information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
VIH/sida	Virus de l’immunodéficience humaine/syndrome d’immunodéficience acquise
ZIMDAT	Base de données statistiques du Zimbabwe

## Résumé analytique

1. La principale ambition du présent rapport est de compiler les pratiques exemplaires des pays africains en matière de suivi et de présentation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et infranational, et de les évaluer à l'aune des six critères retenus par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et adoptés par les commissions régionales des Nations Unies. La CEA a ajouté un critère qu'elle considérait comme important pour le continent.
2. Les sept critères sont: la fermeté de l'engagement politique; l'efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux; l'alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux; la production de données ventilées sur les indicateurs des OMD; la clarté des indicateurs et des métadonnées; l'efficacité du stockage et de la diffusion des données sur les OMD; l'établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
3. La nécessité de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD a incité divers pays en développement à établir des systèmes statistiques et à améliorer les informations produites en appui aux stratégies de développement fondées sur les faits. Les objectifs du suivi des OMD sont: a) la surveillance: évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD; b) le plaidoyer et la communication en faveur des OMD; c) l'aide aux organismes nationaux, internationaux et bilatéraux dans l'élaboration de stratégies pour la réduction de la pauvreté; d) la sécurisation de la pertinence et de l'application des concepts terminologiques; e) l'amélioration des procédures statistiques nationales et internationales concernées.
4. Il est difficile de qualifier une pratique d'« exemplaire » puisqu'elle peut rapidement s'améliorer et, au fil du temps, s'affiner. Il a donc été décidé, aux fins du présent document, de qualifier les pratiques concluantes des pays africains de « bonnes pratiques » en anticipant ainsi leur amélioration, et de conserver le terme de « pratiques exemplaires » dans le titre du document.
5. Le présent rapport couvre chacun de sept critères, explique leur importance et expose les difficultés rencontrées par les pays lors de leur réalisation.
6. Le suivi et la présentation des OMD, assumés par les pays africains et divers organes engagés dans le suivi mondial, régional, national et infranational, sont également abordés. Les difficultés des activités statistiques des pays africains liées au suivi et à la présentation des OMD sont, elles aussi, exposées. Ces difficultés incluent: l'absence des données permettant la compilation de certains indicateurs; la non-concordance entre les données des organisations nationales et internationales; la coordination statistique au sein des systèmes statistiques nationaux et entre ces derniers et les organisations internationales; les questions de méthodologie; les questions de capacité statistique; la création des bases de données; la comparabilité des statistiques sur les OMD; la nécessité de compilations ponctuelles telles que les données liées au dioxyde de carbone. Dix-neuf « bonnes pratiques » adoptées par 12 pays africains sont décrites sous cinq angles différents: le contexte; la description de la pratique; ses avantages; ses difficultés; ses perspectives d'avenir.



7. Le rapport propose les conclusions et recommandations suivantes: a) les bonnes pratiques exposées dans le présent rapport doivent être considérées comme des modèles actuels; b) les pays doivent tirer les enseignements de l'expérience des pays ayant adopté des bonnes pratiques, et organiser, en fonction de leurs ressources disponibles, des voyages d'études dans ceux qu'ils auront choisis pour découvrir les moyens d'améliorer leur suivi et leur présentation des OMD; c) dans leur choix concernant ces pays, ils donneront la priorité à ceux dont l'économie et les facteurs socioéconomiques leur sont similaires.

# Chapitre 1: Introduction

## 1.1 Objectifs du rapport

---

8. Le présent rapport a été établi par le Centre africain pour la statistique (CAS), qui relève de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Cette étude a été financée par le projet sur les OMD du Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Renforcement des capacités statistiques et interinstitutionnelles dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement par la coopération interrégionale et le partage des connaissances ». Le projet du Compte pour le développement, programme principalement interrégional, vise à accroître la disponibilité des données actualisées et comparatives sur les OMD au niveau national, régional et mondial. Il entend, pour y parvenir, améliorer les capacités des pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Le projet est mis en œuvre par les cinq commissions régionales des Nations Unies: la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la CEA, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la CEPALC, cette dernière étant le chef de file.

9. Le principal objectif du présent rapport est ainsi de compiler les bonnes pratiques adoptées par les pays africains, et de les évaluer à l'aune des six critères proposés par la CEPALC et adoptés par l'ensemble des commissions régionales des Nations Unies. La CEA a ajouté un critère qu'elle considérait comme important pour le continent. Ce sont donc au total sept critères qui sont pris en compte.

10. Les sept critères sont: la fermeté de l'engagement politique; l'efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux; l'alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux; la production de données ventilées sur les indicateurs des OMD; la clarté des indicateurs et des métadonnées; l'efficacité du stockage et de la diffusion des données sur les OMD; l'établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

## 1.2 Nécessité du suivi des progrès

---

11. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD [1] est un processus continu qui vise principalement à fournir aux décideurs et parties prenantes des retours d'information réguliers ainsi que des indications précoces sur les progrès, ou l'absence de progrès, réalisés dans la production des résultats escomptés. Le suivi couvre la performance réalisée et compare la situation en cours avec les plans établis selon des normes prédéterminées. Il implique généralement la collecte et l'analyse des données concernant les procédures et résultats programmatiques, et recommande le plus souvent des mesures correctives.

12. La nécessité de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD a incité divers pays en développement à consolider leurs systèmes statistiques et à améliorer les informations produites

en appui aux stratégies de développement fondées sur les faits. Le besoin de disposer de données pour suivre les indicateurs de développement a également contribué à l'établissement d'un mécanisme international de présentation des rapports qui a renforcé la collaboration entre les parties prenantes.

13. Des équipes spéciales, telles que l'Équipe du projet OMD du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, ont été établies pour assurer la qualité du suivi des progrès menés dans la réalisation des OMD.

14. Les objectifs de ce suivi [2] sont les suivants:

- (a) Surveillance: évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, et garantir ainsi la comparabilité et la définition des concepts terminologiques, la validité des contenus, la qualité des données (ponctualité, données de référence, questionnaires et échantillonnages), la gestion et l'analyse des données;
- (b) Plaidoyer et communication en faveur des OMD;
- (c) Aide aux organismes nationaux, internationaux et bilatéraux dans l'élaboration de stratégies pour la réduction de la pauvreté, la planification de stratégies et d'initiatives axées sur leur mise en œuvre et le ciblage des allocations de ressources;
- (d) Sécurisation de la pertinence et de l'application des concepts terminologiques;
- (e) Amélioration des procédures statistiques nationales et internationales concernées.

### **1.3 Difficultés de réaliser les objectifs de suivi des OMD**

---

15. Le suivi des objectifs a) à e) présente plusieurs difficultés au niveau national et international:

- (a) La définition des concepts terminologique pose problème, celle de l'accès à l'eau potable désignant par exemple aussi bien l'eau sans risque sanitaire qu'une source de meilleure qualité. Il convient ainsi de normaliser les concepts terminologiques utilisés à l'échelle des pays et du monde;
- (b) L'accès à l'information présente sur les sites Web et dans les rapports thématiques et annuels requis au niveau national et international doit s'améliorer. Il importe également de renforcer l'appropriation des OMD ainsi que les interactions entre les utilisateurs et les producteurs de données au niveau national;
- (c et d) Concernant la pertinence et l'application des données destinées à l'élaboration et à la planification des stratégies, les problèmes sont par exemple liés à la suppression de la non-concordance entre les données, et au champ insuffisamment large du suivi des données permettant la planification et la cohérence des données ventilées en fonction du sexe;
- (e) Concernant l'amélioration des procédures statistiques nationales et internationales de suivi, les problèmes sont liés à l'insuffisance des capacités statistiques nationales en matière de normalisation des définitions, lesquelles collectent les données appropriées et fiables et effectuent leur analyse.

# Chapitre 2: Critères, importance et difficultés des comparaisons entre les pratiques exemplaires et les bonnes pratiques

## 2.1 Introduction

---

16. Une « pratique exemplaire » désigne la méthode, procédure, activité, incitation ou rémunération que le bon sens considère comme la plus efficace pour produire un résultat dans un contexte donné. Il a été affirmé que le terme « bonne pratique » devait lui être préféré. Cette « bonne pratique » fait référence à la méthode qui produit des résultats respectueux des valeurs défendues par ses auteurs. La section 2.9 du présent chapitre approfondit la question de l'adoption du terme « bonne pratique ».

17. La CEA a défini sept critères pour les pratiques exemplaires. Le rapport décrit chacun d'entre eux, leur importance et les difficultés rencontrées par les pays lors de leur application.

## 2.2 Critère 1: Fermeté de l'engagement politique

---

### Description

18. Il est important qu'un pays adopte une solide législation en matière de statistique s'il veut fournir un cadre juridique et institutionnel adéquat à son office national de statistique, et assurer l'efficacité de la coordination, de la normalisation et de l'harmonisation des activités de son système statistique national incluant la responsabilité du suivi des OMD. Cet engagement politique doit comprendre une vision et des stratégies claires, un financement approprié, un personnel qualifié pour le système statistique national et une entière indépendance à toute influence politique.

### Importance du critère 1

19. Le critère 1 est important pour les raisons suivantes:

- » Il conditionne l'efficacité des systèmes statistiques nationaux.
- » Il étaye les dispositifs institutionnels visant la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques officielles, y compris les données destinées à la compilation des indicateurs des OMD.
- » La législation statistique doit être solide si elle veut assurer la qualité des données produites et la coordination des systèmes statistiques nationaux.
- » Il tient compte des principes fondamentaux des statistiques officielles.
- » Il garantit l'indépendance professionnelle (autonomie) de l'office statistique national et des organismes présents au sein des systèmes statistiques nationaux, et renforce ainsi l'intégrité, l'impartialité, la crédibilité et la confidentialité des statistiques officielles.
- » Il fournit une base juridique à la collecte et à la compilation des indicateurs (ceux des OMD notamment).

- » Il veille à ce que le financement des activités statistiques soit assumé par l'État.
- » Il joue un rôle central dans la protection de la confidentialité et la garantie d'impartialité et d'objectivité des statistiques officielles.

### **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 1**

20. Les pays sont confrontés aux difficultés suivantes:

- » Dans certains États, l'indépendance professionnelle (autonomie) est difficile à atteindre du fait de la bureaucratie gouvernementale et de l'idée selon laquelle le système statistique national doit demeurer sous contrôle gouvernemental.
- » La législation statistique est dépassée car la stratégie nationale de développement de la statistique n'a pas été révisée ou fait toujours défaut.
- » La législation statistique ne définit aucun mécanisme de coordination parmi les producteurs de statistiques ou entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.
- » Le système statistique national requiert un encadrement efficace pour assurer la solidité de la législation statistique.
- » L'absence d'experts techniques risque de compromettre les efforts en faveur d'une législation statistique solide.

## **2.3 Critère 2: Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux**

---

### **Description**

21. Chaque pays doit disposer d'un organisme de coordination national efficace et solide. Placé sous la direction de l'office national de statistique, il est chargé des travaux statistiques menés dans le pays et assure la coordination lors de la collecte, la compilation et la diffusion des données actualisées et fiables sur les indicateurs des OMD. Il doit également jouer un rôle moteur dans la collecte, la compilation, la diffusion et le développement des données, ainsi que dans le suivi du processus relatif aux OMD. Il doit enfin coordonner la procédure de validation des données ainsi que leur échange avec les institutions internationales.

### **Importance du critère 2**

22. Le critère 2 est important pour les raisons suivantes:

- » Il garantit l'harmonisation des programmes relatifs aux OMD.
- » Il favorise la collaboration des organisations ou unités responsables des OMD et des stratégies afférentes.
- » Il promeut la normalisation des procédures de travail (concepts, définitions, etc.) liées aux données sur les OMD.
- » Il facilite le développement des infrastructures humaines et financières.
- » Il coordonne l'élaboration des bases de données sur les OMD et évite toute duplication.
- » Il garantit la coordination lors de la diffusion des données sur les OMD et assure ainsi leur mise à jour.
- » Il permet la formation de comités et d'équipes spéciales sur les données et les indicateurs des OMD.
- » Il évite la répétition inutile des activités liées aux OMD.

## **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 2**

23. Les pays sont confrontés aux difficultés suivantes:

- » Les lois relatives à la statistique ne sont pas mises à jour, ce qui ne permet pas la formation de comités et d'équipes spéciales sur les OMD.
- » Les capacités techniques du système statistique national pour élaborer des bases de données sur les OMD sont inadéquates.
- » Il n'existe aucune stratégie nationale de développement de la statistique dotée d'objectifs et de stratégies clairement définis.
- » La direction de l'office national de statistique est inefficace dans la coordination des travaux du système statistique national liés aux OMD.

## **2.4 Critère 3: Alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux**

---

### **Description**

24. Les pays organisent des recensements et diverses enquêtes sur les ménages pour collecter les données destinées aux indicateurs sociaux et économiques incluant ceux des OMD. Il est important de veiller à ce que les outils utilisés dans ces exercices visent, non pas à se limiter aux seules exigences du pays, mais à rassembler des données conformes aux normes et concepts internationaux. Lorsqu'un pays collecte des données qui s'écartent des données officielles sur les OMD, il définira et notifiera des indicateurs et données complémentaires.

### **Importance du critère 3**

25. Le critère 3 est important pour les raisons suivantes:

- » Il assure la comparabilité des données relevées dans le pays, entre les pays et à l'échelle internationale.
- » Il permet d'utiliser les mêmes cadres et classifications en matière de statistique.
- » Il facilite la demande et l'obtention des aides internationales.

## **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 3**

- » Le degré de conformité aux obligations internationales et nationales est limité.
- » Des contradictions sont possibles entre les estimations internationales et nationales.

## **2.5 Critère 4: Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD**

---

### **Description**

26. Les OMD couvrent le développement social et économique d'un pays. Les États ont entrepris de réaliser ces objectifs en s'appuyant sur une série d'indicateurs convenus ensemble et prévoyant des échéances clairement définies pour l'horizon 2015. Ces objectifs se limitent à l'action nationale. Si un pays veut réussir son développement, il doit ventiler ses données afin qu'elles puissent éclairer la mise en œuvre des politiques et programmes locaux et garantir l'équité et l'exhaustivité du développement.

#### **Importance du critère 4**

27. La ventilation des données concerne les individus et les entités. Cette ventilation peut s'opérer en fonction du sexe, de la catégorie socioéconomique, de l'ethnie, du lieu de résidence urbain ou rural, etc.:

- » Il est important de décomposer les progrès nationaux par catégorie: femmes/hommes, citadins/ruraux, jeunes/adultes, pauvres/riches, régions/États/circonscriptions.
- » Les données ventilées accroissent la visibilité des inégalités sociales et économiques.
- » Les données soigneusement analysées et cartographiées permettent d'identifier les groupes de population marginalisés ou peu desservis, ainsi que les régions les moins développées.
- » Les réformes en faveur des pauvres peuvent s'appuyer sur la ventilation qui mesure les faits et exerce ainsi un fort impact sur le choix des mesures.
- » La ventilation des données issues des enquêtes sur les ménages et des recensements s'est accrue du fait de l'intérêt suscité et des efforts menés pour renforcer les capacités statistiques nationales.

#### **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 4**

- » La définition de certains critères de ventilation n'est pas normalisée. Le flou de celle des zones insalubres rend par exemple difficile toute collecte de données les concernant. Il en va de même pour celle des pauvres/riches, entre lesquels la ligne de partage manque de clarté.
- » Les ressources destinées à la collecte des données ventilées sont également problématiques. Les délais étant importants, leur budget doit être conséquent.
- » La capacité à concevoir des systèmes de collecte et à analyser les données statistiques est généralement insuffisante ou inexistante dans la plupart des pays, notamment pour les données ventilées.

## **2.6 Critère 5: Clarté des indicateurs et des métadonnées**

---

### **Description**

28. La procédure de suivi des OMD doit prendre appui sur des objectifs/indicateurs clairement définis et complémentaires, et étayer les métadonnées uniformisées convenues par l'ensemble des parties prenantes nationales. Cette décision éclairera les écarts entre les séries de données nationales et internationales, ainsi que les différences entre les données d'un même indicateur d'un pays donné. Il conviendra, pour ce faire, de publier les métadonnées en spécifiant leurs sources, leurs définitions, la méthodologie utilisée, etc., et de permettre aux utilisateurs des données de les analyser adéquatement. Les métadonnées fournissent, entre autres caractéristiques, le sens et le niveau d'exactitude et de disponibilité des données. Elles constituent des informations structurées, descriptives et explicatives facilitant la localisation, l'utilisation et la gestion des sources d'information [12]. Elles incluent par exemple la nature de la source et la définition technique des variables. Les métadonnées peuvent être ordonnées selon plusieurs niveaux, d'une simple liste d'informations élémentaires sur les données disponibles à une présentation détaillée de séries de données.

### **Importance du critère 5**

29. Les métadonnées sont importantes pour les raisons suivantes:



- » Elles remplissent des fonctions cruciales telles que la sélection, le transfert et la diffusion des données.
- » Elles facilitent, à un stade central de la procédure, la création d'un inventaire des données détenues par l'État ou un organisme public local.
- » Elles jouent un rôle important dans l'établissement des organismes centralisateurs de données qui facilitent la recherche des données par les utilisateurs.
- » Elles constituent, à un stade moins central de la procédure, une assurance: elles garantissent aux utilisateurs la possibilité de prendre des décisions éclairées sur le niveau d'adéquation des données. Elles permettent également aux données détenues par une organisation d'être étayées et prémunies contre tout danger de perte en cas de démission ou départ d'un employé.

#### **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 5**

- » Les normes relatives à l'échange et au partage des données et des métadonnées sont insuffisantes au niveau national. Il convient d'établir un ensemble de normes reconnues facilitant l'accès aux données statistiques et aux métadonnées ainsi que leur utilisation.
- » La production de données de qualité est difficile pour la compilation des indicateurs.
- » La capacité à produire des métadonnées pour l'ensemble des séries est fragile.
- » Les ressources destinées à la production des métadonnées sont rares.

## **2.7 Critère 6: Efficience du stockage et de la diffusion des données sur les OMD**

---

### **Description**

30. L'efficience vise la création d'un mécanisme efficace de suivi, de stockage et de diffusion des indicateurs des OMD et des métadonnées. Il est important que les comités des systèmes statistiques nationaux/OMD règlementent le format, le contenu et la fréquence des rapports, et conviennent d'une méthode de présentation, de validation, de stockage et de diffusion des indicateurs des OMD. Il importe également que les offices nationaux de statistique établissent une plate-forme de diffusion Internet/Web facile d'accès et d'utilisation en vue de garantir la mise à jour des bases de données nationales sur les OMD.

### **Importance du critère 6**

- » Le stockage efficace des données sur les OMD les protège contre toute défaillance matérielle, erreur humaine ou altération informatique.
- » La diffusion efficace des données sur les OMD garantira leur disponibilité pour l'ensemble des secteurs de l'économie, en incluant les planificateurs, les décideurs et les chercheurs.
- » L'efficience garantit l'adéquation du suivi des indicateurs des OMD.

### **Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 6**

- » Les ressources humaines et financières sont insuffisantes.
- » Les comités réunissant exclusivement les producteurs ou ces derniers et les utilisateurs et facilitant la diffusion des données sur les OMD sont inexistantes.



## 2.8 Critère 7: Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

---

### Description

31. Le système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ne constitue pas seulement une source constante pour les principaux indicateurs des OMD mais fournit également les données démographiques servant de dénominateurs lors de leur estimation. À l'exception de deux ou trois pays, ce système ne fonctionne pas de manière optimale. Il est important qu'au titre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques, les pays mettent en œuvre un plan clairement défini.

### Importance du critère 7

- » Le système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil garantit la fiabilité des statistiques.
- » Il assure la disponibilité et la fiabilité des entrées nécessaires au calcul de certains indicateurs des OMD (environ 42 sur 60).
- » Il est, dans de nombreux pays africains, très utile pour planifier et formuler les stratégies publiques, promouvoir la bonne gouvernance, protéger les droits de la personne incluant les droits de l'enfant, etc.
- » Il permet la production d'estimations démographiques fiables durant les périodes intercensitaires, et notamment la réduction des écarts entre les données.
- » Il demeure la meilleure source d'informations sur les faits d'état civil exploités à des fins administratives, démographiques et épidémiologiques.

### Difficultés rencontrées par les pays dans l'application du critère 7

- » Les efforts de la majorité des pays africains dans l'élaboration de leur système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ont été insuffisants après l'adoption des obligations et procédures techniques, opérationnelles et logistiques.
- » En Afrique et dans plusieurs régions du monde, les formations sur la démographie assurées dans les instituts ne comprennent pas de modules sur les systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
- » Les décideurs africains n'accordent aucun appui politique à la réforme de ces systèmes. Ce n'est que récemment, en août 2010, qu'un premier appui politique s'est exprimé, avec la première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) [13].
- » Les fonds destinés à l'établissement et au fonctionnement des systèmes sont insuffisants.
- » Les fondements juridiques des systèmes sont fragiles.
- » Les infrastructures des organisations statistiques sont inexistantes.
- » La fonction d'enregistrement n'est pas encore en place.
- » Les fonctions statistiques (collecte, compilation, évaluation, tabulation et publication) ne sont pas encore établies pour les statistiques de l'état civil.
- » Le personnel qualifié manque et les formations sur la mise en œuvre des systèmes sont limitées.
- » La coopération et la participation du public manquent de dynamisme.

## 2.9 Adoption du terme « bonne pratique »

---

32. Comme indiqué dans l'introduction du présent chapitre, il est difficile de qualifier une pratique d'« exemplaire » puisqu'elle peut rapidement s'améliorer. Il a donc été décidé, aux fins du présent document, de modifier la terminologie et de qualifier les « pratiques exemplaires » des pays africains sélectionnés de « bonnes pratiques ». Il est vrai en outre que les pratiques peuvent toutes, au fil du temps, s'affiner. Le terme « pratiques exemplaires » a donc été conservé dans le titre et le changement de terme exclusivement réservé au texte.

# Chapitre 3: Aperçu du suivi et de la présentation des objectifs du millénaire pour le développement dans les pays africains

33. Le présent aperçu examinera les divers organes engagés dans le suivi national, régional et international, les difficultés existantes, telles que le manque de cohérence des données, les lacunes qui les affectent, les mesures correctives envisageables, ainsi que les perspectives d'avenir du suivi des indicateurs des OMD.

34. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, ou de leur absence, demande généralement beaucoup de données. En Afrique, l'introduction, en l'an 2000, des OMD a accru la demande à l'égard de données de qualité pour le suivi, l'évaluation et la présentation. Elle a également augmenté la pression pesant sur les systèmes statistiques africains déjà fragiles. Sous un angle plus positif, les OMD ont donné aux pays africains l'occasion de renforcer leurs capacités à produire les données attendues.

35. Le présent chapitre portera sur le suivi et la présentation des OMD dans les pays africains, et s'étendra également aux régions. Avant de détailler le suivi existant à ces deux niveaux, il importe de dire un mot sur le suivi mondial.

## 3.1 Suivi des OMD au niveau mondial

---

36. Le suivi mondial des OMD est une tâche immense qui engage des comités, des équipes spéciales, des réunions, des conférences, etc. Afin de garantir le sérieux du suivi et de la présentation, le Secrétariat des Nations Unies a créé le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des OMD au niveau mondial qui est coordonné par la Division de statistique de l'ONU.

37. Le Groupe d'experts interinstitutions rassemble des représentants de divers départements du Secrétariat de l'ONU, de plusieurs organismes des Nations Unies et d'agences gouvernementales, des statisticiens de différents pays, des experts et des représentants de quelques organisations intéressées par l'établissement de données sur les OMD (partenaires de développement, organisations régionales et internationales).

38. Le Groupe d'experts interinstitutions est chargé de:

- » Compiler les données et conduire les analyses les concernant, afin de suivre les progrès mondiaux et régionaux en faveur des OMD.
- » Présenter l'avancée des progrès annuels dans des rapports, tableaux de suivi et bases de données.
- » Examiner et préparer les lignes directrices concernant la méthodologie et les aspects techniques des indicateurs.

- » Contribuer à définir les priorités et les stratégies qui aideront les pays dans la collecte et l'analyse des données et la présentation des rapports sur les OMD.

39. Les données sur les OMD compilées par les initiatives mondiales sont gérées dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU. Plusieurs organismes des Nations Unies et organisations internationales ont été chargés de fournir, sous la direction du Groupe d'experts inter-institutions, et pour chacun des indicateurs, les données les concernant, ainsi qu'une méthode de collecte et de traitement. Il existait, initialement et jusqu'en 2007, 48 indicateurs. Ce chiffre a été porté à 60 à la suite de suppressions, d'ajouts et de modifications. La Division de statistique a publié un *Manuel pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: définitions, raison d'être, concepts et sources* [14].

## 3.2 Difficultés des activités statistiques des pays africains en matière de suivi et de présentation des OMD

---

40. Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration et de la production des indicateurs des OMD freinent la capacité des pays africains à présenter les progrès accomplis dans leur réalisation. Certaines des difficultés sont les suivantes:

### *Insuffisance des données destinées à la compilation de certains indicateurs*

41. Plusieurs pays africains manquent de données de base pour élaborer certains indicateurs, tels que celui de suivi de la pauvreté, en raison de l'inexistence des données administratives afférentes, ou de l'absence d'enquêtes ciblées. L'assainissement et le recensement des habitants de taudis en sont les exemples les plus marquants.

### *Non-concordance des données entre les organisations nationales et internationales*

42. La demande accrue de données visant à mesurer et à suivre les indicateurs requiert d'évaluer les différentes sources, organisations et méthodes utilisées pour produire celles sur les OMD. Si la plupart de ces données sont collectées par les systèmes statistiques nationaux non coordonnés entre eux, les données nationales sont intégrées aux systèmes statistiques internationaux en suivant une procédure qui permet aux agences spécialisées d'examiner et de normaliser les données nationales destinées à produire certains indicateurs. Cette méthode a parfois été contestée par des pays qui se plaignaient de n'avoir pas été consultés lorsque certains calculs étaient faits et regrettaient l'établissement d'estimations internationales contraires aux estimations nationales (Commission de statistique de l'ONU, 2005) [3]. Cette difficulté relevant des relations publiques disparaîtra si des consultations approfondies sont organisées entre les pays et les organismes internationaux. L'échange des données entre les organisations nationales et internationales pourrait également éliminer une partie des problèmes.

## ***Coordination statistique au sein des systèmes statistiques nationaux, et entre ces systèmes et les organisations internationales***

43. La coordination parmi les organismes statistiques d'un même pays joue un rôle essentiel dans la cohérence et l'efficacité du système statistique (Lievesley, 2001) [4]. Toutefois, de nombreux pays africains ne disposent d'aucun mécanisme de coordination parmi les producteurs de données sur les OMD. La coordination est par exemple inexistante parmi les différentes sources pour l'harmonisation des définitions, concepts et classifications. La collaboration interinstitutionnelle, qui pourrait avoir cours au niveau national et international, contribuerait à améliorer la coordination. La duplication des données et la diffusion d'informations contradictoires et non comparables seraient également réduites au minimum tandis que l'utilisation des ressources rares pourrait être optimisée (CEPALC) [5]. Il a été souvent affirmé que « l'existence, pour un même sujet, de résultats contradictoires sème le doute chez les utilisateurs » et suscite, à l'égard de la qualité des données, beaucoup de réserve. Cet état de fait entame la confiance envers les statistiques » (Everaers, 2002) [6].

44. Afin de garantir l'envoi d'informations de qualité sur les OMD aux organisations internationales, les partenariats doivent être approfondis entre les organismes internationaux et les systèmes statistiques nationaux. Des mécanismes doivent être mis en place pour harmoniser les demandes concernant les métadonnées. Si les données sur les OMD étaient coordonnées dans les pays où cet aspect pose encore problème, elles pourraient faciliter l'interconnexion et la normalisation des informations provenant des différentes sources.

### ***Questions de méthodologie***

45. Les données des recensements de population étant utilisées pour calculer les dénominateurs des principaux indicateurs des OMD, les difficultés méthodologiques qui affectent l'organisation de ces recensements doivent être résolues, en particulier la cartographie, les recensements pilotes et les évaluations postcensitaires.

46. *Cartographie des recensements*: Certains pays africains ont organisé des recensements sans avoir cartographié l'ensemble de leur territoire. Plusieurs districts de recensement ont ainsi été délimités par les agents recenseurs durant leur travail de terrain. Les cartes étaient ainsi seulement esquissées, leurs limites mal définies, et les estimations des tailles des populations, grossières. Cette approche flottante a empêché certains districts d'être entièrement couverts et causé des duplications en cas de chevauchement des zones. Si les districts de recensement doivent en principe s'exclure mutuellement et couvrir l'ensemble du territoire, les recensements africains restent fragilisés par ce problème de sous-couverture. Lors des évaluations postcensitaires de ces pays, les taux de sous-couverture atteignaient ainsi pas moins de 17 pour cent, ce qui affaiblissait d'autant la fiabilité des résultats utilisés pour estimer certains indicateurs des OMD. La sous-couverture constituant l'une des erreurs non dues à l'échantillonnage, il est important de contrôler ces dernières à toutes les phases du recensement, de la planification à l'analyse des résultats. Concernant la réduction des erreurs de couverture, il appartient aux pays africains d'assurer l'exhaustivité de la cartographie des recensements, de définir ainsi avec précision les districts concernés et de couvrir la totalité du territoire ou des régions visées par l'exercice. Les agents recenseurs et leurs superviseurs doivent être bien formés quant à l'identification et la couverture des districts qui leur sont assignés.

47. *Recensements pilotes*: Un an avant le recensement, un exercice pilote doit avoir lieu, de préférence dans les mêmes conditions. Cet exercice permet de tester les conditions du terrain, la logistique, le projet de questionnaire et le traitement des données. Les résultats produits serviront à finaliser le questionnaire, à déterminer la charge de travail du personnel de terrain, à réviser la logistique et à fixer la stratégie de traitement des données. Ces efforts tendent à accroître la qualité des résultats produits par le recensement, notamment les données utilisées pour calculer les indicateurs des OMD, et à réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage (erreurs dans la saisie des données, questions biaisées du questionnaire, traitement biaisé des données, informations erronées des personnes enquêtées, etc.).

48. *Évaluations postcensitaires*: Un recensement constitue habituellement une opération de grande envergure dans laquelle les erreurs sont inévitables malgré toutes les précautions prises. La différence entre les pays porte sur le degré d'erreur. Tout programme d'évaluation postcensitaire aura pour principal objectif de déterminer les sources, l'étendue de la couverture et les erreurs de contenu concernant certaines variables. Les pays en développement sont nombreux à considérer ces évaluations postcensitaires comme des programmes d'évaluation indépendants et plausibles. La raison en est que les sources indépendantes de données pertinentes, complètes et fiables restent rares (CEA, 1999) [7], en particulier pour l'enregistrement des faits d'état civil.

49. L'évaluation postcensitaire représente un nouveau recensement complet de l'échantillon représentatif de la population correspondant aux individualités énumérées par l'évaluation en fonction des informations provenant du recensement (Nations Unies, 2008) [8]. Les résultats produits par la comparaison des données servent principalement à mesurer les erreurs de couverture et de contenu survenues lors du recensement. Les erreurs de couverture concernent les personnes non enquêtées et celles incluses par erreur. Les erreurs de contenu sont, pour leur part, décelées lors de l'évaluation de la qualité des réponses apportées à certaines questions du recensement. Elles permettent ainsi d'évaluer la fiabilité de certains éléments signalés lors du recensement. L'évaluation de l'ampleur et de la nature des erreurs commises lors du recensement est indispensable si l'on veut indiquer aux utilisateurs le degré de fiabilité et d'exactitude des informations. Il est ainsi conseillé de mener les évaluations postcensitaires dans le cadre du recensement pilote et immédiatement après le recensement.

50. Outre le mesurage des erreurs de couverture et de contenu, les évaluations postcensitaires offrent d'autres avantages pratiques: elles sont l'occasion de découvrir les limites procédurales et conceptuelles du recensement méritant une amélioration; elles décèlent les procédures erronées du recensement; elles sont porteuses d'enseignements servant à améliorer la mise en œuvre et les méthodes des futurs recensements.

### **Capacité statistique**

51. La capacité statistique comprend plusieurs éléments: la structure organisationnelle des systèmes statistiques nationaux, les ressources humaines et financières, la formation aux activités statistiques ainsi que la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données. La capacité statistique des pays africains est souvent insuffisante. Comme indiqué précédemment, la collecte des statistiques abondantes sur les OMD requiert de combiner plusieurs sources de données fiables telles que les faits d'état civil, les enquêtes par sondage, les recensements et les fichiers adminis-

tratifs, lesquels exigent tous des systèmes statistiques nationaux durables. Dans certains pays, les offices statistiques nationaux et les organismes producteurs de statistiques, tels que les ministères de tutelle, ne sont pas en mesure de produire des statistiques de qualité sur les OMD du fait de leur personnel insuffisamment formé, de son fréquent renouvellement et de leurs ressources inadéquates [9]. En juillet 2006, le Conseil économique et social de l'ONU a, dans sa résolution 2006/6, renforcé la capacité statistique des pays et inclut une série de recommandations améliorant la couverture, la transparence et la présentation des indicateurs.

### ***Création des bases de données***

52. Les principales sources des données destinées aux indicateurs des OMD sont les recensements, les enquêtes et les fichiers administratifs. Il importe donc que ces données pertinentes soient intégrées à une ou plusieurs bases de données. Les offices statistiques nationaux, qui sont, dans la plupart des pays, en charge de la coordination statistique, seront également les mieux à même de gérer ces bases de données.

53. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication et l'amélioration de la coordination des systèmes statistiques nationaux dans l'établissement des priorités et des normes peuvent faire une grande différence. La cohérence et la comparabilité des résultats statistiques en seront également accrues avec le temps.

54. Au niveau international, le Groupe d'experts interinstitutions a mis en place une équipe spéciale chargée d'élaborer un mécanisme d'échange des données sur les OMD, lequel opère à l'intérieur d'un pays ou entre plusieurs organismes internationaux. L'équipe spéciale a travaillé sur la définition de la structure des données et les listes de codes applicables aux indicateurs des OMD. Les normes du Système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) apportent des précisions techniques sur ces échanges. L'équipe a également mis au point la définition de la structure des données dont la souplesse permet aux organismes de présenter leurs données en ayant recours au SDMX (Division de statistique de l'ONU, 2010) [10]. Le recours à ce système, en tant que base d'échange des données entre les pays et les organisations internationales, est toutefois difficile à l'échelle mondiale.

### ***Comparabilité des statistiques sur les OMD***

55. Les statistiques sur les OMD ont du mal à assurer la comparabilité des données sur une période donnée, tant au niveau d'un pays qu'à l'échelle internationale. Ce problème est aggravé en cas de combinaisons de sources. Or, les statistiques sont en général plus utiles lorsqu'elles se prêtent à la comparaison dans le temps et l'espace (Depoutot, 1998) [11]. Cela est assurément vrai pour les statistiques sur les OMD. Afin d'assurer le suivi des changements intégrant une dimension géographique, sectorielle et temporelle, la comparabilité des statistiques sur les OMD requiert d'utiliser des concepts et définitions communs ainsi que, dans une certaine mesure, une méthodologie précise pour la collecte et l'analyse des données.

56. Si la collecte de statistiques comparables demeure difficile dans le cas des OMD, sa pertinence ne cesse de s'accroître. Les difficultés rencontrées lors du recueil des données internationales comparables portent notamment sur la nécessité de trouver le plus petit dénominateur commun –



une responsabilité qui incombe aux pays répondeurs – et le risque que ces données ne soient pas adaptées aux besoins des pays. Les métadonnées qui étayent la plupart des données internationales sont insuffisantes et rendent difficiles l’interprétation et la comparaison des données sur les OMD.

### **Compilations ponctuelles telles que les données liées au dioxyde de carbone**

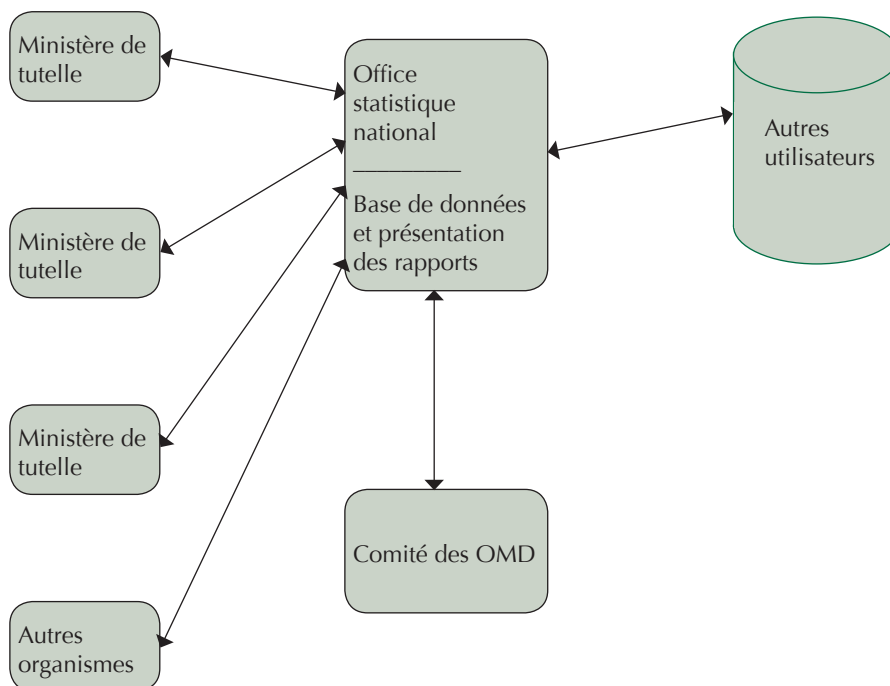
57. Les pays rencontrent, de toute évidence, d’importantes difficultés lors de la compilation des indicateurs spécialisés qui ne sont pas régulièrement produits par les autorités statistiques nationales du fait de leur manque de pertinence pour le contexte du pays et de leur nature non prioritaire. Les données sur les émissions de dioxyde de carbone en sont un parfait exemple. Les organisations internationales chargées des OMD et de cet indicateur doivent aider les pays africains à produire les données spécialisées requises et à suivre la méthode recommandée pour le calcul de l’indicateur.

## **3.3 Suivi des OMD au niveau national**

58. Le suivi des OMD au niveau national engage de nombreuses parties prenantes et institutions, incluant les planificateurs, les décideurs, les chercheurs, les ONG, les organismes publics et les partenaires de développement. Ces parties prenantes doivent être informées des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Elles auront recours, pour ce faire, aux publications qu’elles peuvent demander ou acquérir aux dates de parution prévues, et aux rapports publiés sur les sites Web spécialisés ou institutionnels, tels que celui des offices statistiques nationaux.

59. Le cadre institutionnel et national de suivi et de présentation des OMD inclura idéalement les principaux producteurs des indicateurs des OMD, leurs utilisateurs et le comité des OMD en charge des objectifs concernés.

**Graphique 3.1: Compilateurs et utilisateurs des données sur les OMD au niveau national**





60. Les ministères de tutelle sont idéalement chargés de compiler les données sur les OMD présentant un intérêt pour leur action, et de calculer les indicateurs pertinents. Les autres organismes remplissent également ces fonctions. Les offices statistiques nationaux centralisent les données sur les OMD dans le cadre du stockage des données socioéconomiques concernant leur pays et de la gestion de la base de données centrale sur les OMD. Ils sont également responsables de la présentation et de la diffusion des informations aux organismes internationaux.

61. Les comités des OMD remplissent généralement les fonctions suivantes:

- » Évaluation des indicateurs des OMD;
- » Examen des indicateurs existants;
- » Soumission d'indicateurs présentant un intérêt pour les stratégies de développement nationales;
- » Soumission de modes de calcul pour les indicateurs.

62. Les indicateurs de suivi préparés au niveau des pays peuvent être présentés sous le format Mapper.

### **3.4 Suivi des OMD au niveau infranational**

---

63. Les principales sources des données destinées aux indicateurs des OMD sont les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes sur les ménages et les fichiers administratifs. Si, dans la plupart des pays africains, les données sur les OMD sont principalement disponibles au niveau national, elles le sont plus rarement au niveau infranational. La raison en est que la plupart des enquêtes sont réalisées dans la perspective de produire des estimations nationales. Certaines sont même exclusivement limitées aux zones urbaines. La seule exception concerne les recensements de la population et de l'habitat organisés tous les dix ans qui couvrent l'ensemble du territoire. Ils permettent la production de statistiques sur les plus petits villages ou districts de recensement. Une autre difficulté concerne la disponibilité des statistiques de l'état civil.

64. La plupart des pays ne disposant d'aucun système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et par là, d'aucune donnée de niveau infranational, il leur est difficile de produire certains des indicateurs de ce niveau. Les fichiers administratifs, qui constituent une autre source majeure de données sur les OMD, peuvent faciliter le calcul de certains indicateurs de niveau infranational, servir à compiler les données de niveau provincial et local, et permettre le calcul de certains indicateurs tels que le taux de scolarisation.

65. Les données et indicateurs existant au niveau infranational peuvent être présentés sous le format Mapper.

## 3.5 Suivi des OMD au niveau régional

---

### **3.5.1 Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique et Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique**

66. En 2007, les dirigeants des agences multilatérales de développement ont établi le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, lequel est chargé d'identifier les mesures pratiques facilitant la réalisation, sur le continent africain, des OMD ainsi que les autres objectifs de développement adoptés au niveau international. Le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique a été créé dans cet objectif et chargé d'appuyer ses travaux.

67. L'un des groupes thématiques techniques établis par le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique couvre le domaine des statistiques: il s'agit du Groupe de la statistique qui comprend les organisations suivantes:

- » La Banque africaine de développement (BAD);
- » La Commission de l'Union africaine (CUA);
- » AFRISTAT;
- » Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21/OCDE);
- » Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- » La Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- » La Banque mondiale;
- » La Division de statistique de l'ONU.

68. L'un des objectifs du Groupe de la statistique est d'aider les pays à renforcer leur capacité statistique et à assurer leur pérennité dans le contexte du Cadre stratégique régional de référence. Cette capacité leur permettra de collecter, de gérer et d'utiliser les statistiques permettant à la prise de décision de se fonder sur les faits, et facilitera le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs incluant les OMD.

### **3.5.2 La Commission de statistique du Groupe de travail africain sur les indicateurs des OMD**

69. Lors de la première réunion de la Commission de statistique pour l'Afrique (StatCom Afrique), tenue en janvier 2008, les participants ont envisagé la création d'un groupe de travail sur les indicateurs du développement. Leur projet se justifiait par l'existence de nombreuses difficultés susceptibles d'empêcher la capacité des pays africains à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, ou de leur absence.

70. Le principal objectif du groupe était d'aider StatCom-Afrique à surmonter les difficultés rencontrées par les pays africains dans le suivi des OMD. Il devait se réunir une fois par an et s'efforcer de remédier:

- » Aux problèmes posés par le mécanisme central de présentation des OMD;
- » À l'absence de données affectant plusieurs indicateurs;
- » À l'insuffisance de certaines données infranationales étayant la prise de décision stratégique;
- » À la non-concordance entre les données publiées par les pays et celles générées par les organisations internationales;

- » À l'inadéquation des mécanismes de validation avec les offices statistiques nationaux;
- » À l'insuffisance des estimations des organisations internationales concernant les données manquantes des pays;
- » À l'absence de coordination parmi les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau des pays, entre les pays et les organisations internationales et parmi les organisations internationales;
- » À l'absence de toute harmonisation dans les concepts, méthodes et normes;
- » Au manque de production pérenne des données destinées aux indicateurs des OMD;
- » À l'insuffisance des ressources humaines et financières fragilisant la capacité des systèmes statistiques nationaux à générer, traiter, regrouper et diffuser les indicateurs des OMD.

71. Le Groupe de travail de StatCom-Afrique est composé de représentants de pays africains et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales. Le Centre africain pour la statistique en assure le secrétariat.

## Chapitre 4: Description des bonnes pratiques de plusieurs pays africains

72. Le présent chapitre décrit les bonnes pratiques que les pays africains ont adoptées pour le suivi et la présentation des OMD au niveau national et infranational.

### 4.1 Sources de l'information

---

73. Les sources d'information utilisées pour préparer le présent chapitre sont les suivantes:

- (a) Présentations des pays participant à l'Atelier régional sur le suivi des OMD en Afrique: problématiques, défis et perspectives d'avenir, tenu du 7 au 11 mars 2011 à Kampala (Ouganda). Ces pays étaient également présents à la Réunion du groupe d'experts pour le Rapport 2011 sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des OMD en Afrique, tenue les 10 et 11 mars à Kampala (Ouganda);
- (b) Le projet de questionnaire adressé par le CAS aux directeurs des offices statistiques nationaux en vue d'identifier les pays recensés comme respectueux des bonnes pratiques au regard des sept critères suivants: i) fermeté de l'engagement politique; ii) efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux; iii) alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux; iv) production de données ventilées sur les indicateurs des OMD; v) clarté des indicateurs et des métadonnées; vi) efficience du stockage et de la diffusion des données sur les OMD; vii) établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil;
- (c) Présentations des pays participant à la Réunion du groupe d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue du 21 au 24 novembre 2011 à Yaoundé (Cameroun);
- (d) Les évaluations des pratiques exemplaires soumises par les pays au terme des présentations faites lors de la Réunion du groupe d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue du 21 au 24 novembre 2011 à Yaoundé (Cameroun);
- (e) Les autres documents préparés par la CEA, la Division de statistique de l'ONU et plusieurs organisations.

### 4.2 Principaux aspects des bonnes pratiques

---

74. Les principaux aspects des bonnes pratiques, présentés ci-après, allient les éléments recensés dans les réponses au « *Questionnaire destiné au Rapport sur les pratiques exemplaires des pays africains en matière de suivi et de présentation des OMD au niveau national et infranational* », ainsi que les évaluations des pratiques exemplaires soumises par les pays au terme des présentations faites lors de la Réunion du groupe d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue du 21 au 24 novembre 2011 à Yaoundé (Cameroun).

#### 4.2.1 Fermeté de l'engagement politique

Critère	Critère 1
Titre	Fermeté de l'engagement politique
Pays	Botswana
Office statistique national	Statistics Botswana

##### (i) Contexte

75. Jusqu'en 2009, Statistics Botswana relevait de la Loi relative aux statistiques de 1967. Le Gouvernement botswanais a établi un cadre juridique exigeant que les statistiques officielles soient produites selon une procédure dirigée par le système statistique national. Le cadre définit les principes régissant la production et la diffusion des statistiques officielles en incluant les aspects liés à la pertinence et à la confidentialité. Le Parlement a adopté une nouvelle législation en 2009, laquelle crée un organisme semi-autonome appelé « Statistics Botswana ». Le cadre juridique mis en place garantit le versement de fonds publics pour la compilation des statistiques officielles. La nouvelle législation charge également Statistics Botswana de coordonner les activités du système statistique national.

##### (ii) Description de la bonne pratique

76. Afin de prouver son engagement en faveur du présent critère, le Gouvernement botswanais a pris les mesures suivantes:

- » Les enquêtes et recensements sont tous financés par le Gouvernement, notamment le plus récent d'entre eux, le recensement de la population et de l'habitat de 2011.
- » La présidence s'est engagée à financer, tous les quatre ans, une enquête sur l'impact du sida en vue d'assurer le suivi des indicateurs relatifs au VIH. La dernière enquête a eu lieu en 2012.
- » Malgré l'absence de toute enquête unifiée sur les indicateurs de bien-être dans le plan de travail de Statistics Botswana, le Gouvernement botswanais lui a demandé d'en organiser une en 2009.
- » Le Gouvernement botswanais exige que les indicateurs de pauvreté, mis à jour seulement une fois tous les dix ans, le soient dorénavant tous les cinq ans.

##### (iii) Avantages

77. Les avantages de la présente bonne pratique sont les suivants:

- » Elle a créé un site Web centralisé qui a permis à Statistics Botswana de gérer la base de données intitulée Vision 2016.
- » Elle a produit une Note statistique annuelle sur Vision 2016 et les indicateurs des OMD.
- » Le personnel de Statistics Botswana détaché auprès des ministères de tutelle est responsable de la collecte des données et de la coordination statistique, en particulier des données sur les indicateurs des OMD transmises, dès leur publication, au gestionnaire de la base de données de Statistics Botswana.
- » La production, par les sources de données administratives, des indicateurs, tels que le taux de scolarisation dans le primaire et le ratio filles-garçons dans le primaire, est maintenant annuelle.

**(iv) Difficultés**

78. Les difficultés rencontrées par le présent critère sont les suivantes:

- » Les stratégies nationales de développement de la statistique, qui ont été retardées par les activités de recensement et la transformation de l'office statistique national du Botswana, sont insuffisantes.
- » Bien que le Gouvernement souhaite financer les activités statistiques, l'office statistique est actuellement dans l'incapacité de mener de nouvelles enquêtes par manque d'effectifs.
- » Les compétences techniques nécessaires à l'analyse des données issues des enquêtes sont inadéquates et retardent la publication des résultats statistiques.
- » En raison de la faiblesse des salaires, il est impossible d'attirer ou de retenir le personnel qualifié. Il convient d'assurer de nouvelles formations et d'appliquer les normes et concepts statistiques internationaux continûment.

**(v) Perspectives d'avenir**

79. Il importe d'élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique dans le cadre de la transformation de Statistics Botswana en un organisme semi-autonome, laquelle renforcera la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

Critère	Critère 1
Titre	Fermeté de l'engagement politique
Pays	République démocratique du Congo
Office statistique national	Institut national de la statistique

**(i) Contexte**

80. Le système statistique national de la République démocratique du Congo rencontre, depuis plus de dix ans, de nombreuses difficultés dans la production et la publication de statistiques pertinentes et fiables. Plusieurs évaluations organisationnelles couvrant son fonctionnement ont révélé cette situation et identifié les obstacles et faiblesses qui entravaient son développement. Ces obstacles incluaient: l'insuffisance des capacités du système due à la faiblesse de l'offre et de la demande en matière de données statistiques; la rare utilisation des données statistiques aux niveaux décisionnels; l'absence de toute stratégie financière en matière de statistiques officielles. Du fait de ces faiblesses, le système statistique national congolais était dans l'incapacité d'appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi des stratégies et programmes de développement tels que les OMD et les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette situation a conduit le Gouvernement congolais à mettre en place des stratégies d'appui au système statistique national.

81. Le Gouvernement a également déployé des efforts dans plusieurs secteurs sociaux de l'économie tels que l'éducation primaire, qui avait enregistré une forte croissance de son taux de scolarisation les années précédentes, et la santé, entraînant une chute de la mortalité infantile et la réduction de la mortalité maternelle. Ces résultats sont directement liés au renforcement du partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale.

## (ii) Description des bonnes pratiques

82. La République démocratique du Congo a pris plusieurs mesures qui attestent de son ferme engagement politique à l'égard de la réalisation des OMD:

- » Il a promulgué et mis en œuvre le décret n° 10/05 du 11 février 2010 sur le système statistique national, lequel inclut les instruments statutaires relatifs aux services statistiques sectoriels renforçant l'autonomie de l'office statistique national dans ses prérogatives.
- » Il a créé trois instituts de formation sur les statistiques.
- » Il a mis en œuvre la seconde génération des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui sont l'une des pierres angulaires de la production de statistiques de qualité.
- » Il a renforcé l'efficacité des offices statistiques et de planification infranationaux et prévoit de créer des centres de calcul dans les provinces.
- » Il a chargé les services statistiques sectoriels de produire des statistiques administratives.
- » Il a créé des sites Web et des bases de données.
- » Il a mis en place une stratégie nationale de développement de la statistique qui constitue une bonne pratique en matière d'OMD.

## (iii) Avantages

83. L'évaluation de la stratégie statistique nationale a identifié les avantages suivants:

- » La rédaction du document de travail « Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté » qui définit l'élaboration et la planification des actions, ainsi que le suivi et l'évaluation des OMD;
- » La préparation et le fonctionnement de la stratégie nationale de développement de la statistique;
- » La mise en œuvre du programme de développement national;
- » L'engagement des partenaires multinationaux dans la promotion des statistiques.
- » La défense des activités statistiques au niveau des autorités provinciales dans le cadre de la décentralisation;
- » La présence de différents programmes dans plusieurs secteurs sociaux tels que l'Observatoire congolais de la pauvreté et de l'inégalité (OCPI) et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH);
- » La célébration annuelle des Journées (internationale et africaine) des statistiques;
- » L'existence de trois instituts de formation sur la statistique dans le pays;
- » La reconnaissance de la nécessité de former des statisticiens.

## (iv) Difficultés

84. Plusieurs difficultés sont apparues après la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique:

- (a) L'application du décret n° 10/05 du 11 février 2010 sur le système statistique national, mettant en place ses organes constitutifs, notamment l'Institut national de la statistique, et actualisant les textes réglementaires des services statistiques sectoriels en vue d'améliorer les liens établis avec l'office statistique national (missions à définir), est ineffective;



- (b) La prise en compte de la décentralisation et de la participation active des entités territoriales décentralisées dans les procédures de la stratégie nationale de développement de la statistique est incomplète;
- (c) La mise en place des programmes d'étude et des projets de développement (OMD, etc.) est inachevée;
- (d) Les initiatives internationales et africaines visant le renforcement des capacités statistiques (BAD, Banque mondiale, etc.) sont insuffisantes.

**(v) Perspectives d'avenir**

85. La rédaction et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique figure parmi les principales activités du deuxième DSRP qui constituera un cadre de référence pour les actions visant à redynamiser la stratégie statistique nationale, l'objectif étant de faciliter l'accès des planificateurs du développement et du Gouvernement à des statistiques fiables, actualisées et de qualité. Ces dernières sont en effet indispensables à la formulation, à la planification, au suivi et à l'évaluation de leurs programmes.

86. L'accent devra être mis à l'avenir sur les éléments suivants:

- » Le renforcement du cadre institutionnel de la stratégie statistique nationale;
- » La production de statistiques de qualité;
- » La mise en place d'une stratégie rationnelle pour financer les activités de la stratégie;
- » L'adoption d'une stratégie de gestion des ressources humaines efficace et intéressante;
- » L'évaluation et la prise en compte du prix des informations statistiques.

<b>Critère</b>	<b>Critère 1</b>
<b>Titre</b>	<b>Fermeté de l'engagement politique</b>
<b>Pays</b>	<b>Kenya</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Kenya National Bureau of Statistics</b>

**(i) Contexte**

87. La stratégie statistique nationale kenyane a fait l'objet de nombreuses transformations ces dix dernières années. Ces changements ont en partie procédé du ferme engagement politique du Gouvernement concrétisé par l'adoption de la nouvelle loi (n°4) relative aux statistiques de 2006, de la nouvelle Constitution, en 2010, et l'existence d'un parlement favorable à la réalisation des OMD. Les autres facteurs incluent les initiatives stratégiques prises par le Gouvernement et le dynamisme du secteur privé dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

88. Ces initiatives ont renforcé la demande en statistiques des utilisateurs présents aux différents niveaux de la procédure de ventilation. Les divers critères de ventilation incluent le sexe, le lieu de résidence (zone rurale/ville), l'éducation, la géographie (comté, district, etc.) et le quintile de richesse. Les utilisateurs des statistiques étant principalement les décideurs, les chercheurs, les donateurs, les organismes des Nations Unies et le secteur privé, le Kenya a choisi « la fermeté de l'engagement politique » comme bonne pratique.



## **(ii) Description de la bonne pratique**

89. Les activités suivantes attestent de la fermeté de l'engagement politique du Gouvernement kenyan en faveur des statistiques, en particulier celles des OMD.

### **Loi relative aux statistiques**

90. La nouvelle loi relative aux statistiques (2006) a transformé le Kenya National Bureau of Statistics (KNBS) en un organisme public semi-autonome dont le mandat inclut la collecte, l'analyse, la publication et la diffusion des informations statistiques à des fins publiques. La loi a également chargé le KNBS de coordonner, suivre et superviser le système statistique national. Ce dernier met actuellement en œuvre le deuxième plan stratégique 2008/2009-2012/2013 et ambitionne d'être un centre d'excellence pour la production et la gestion statistiques.

### **La Constitution kenyane de 2010**

91. La nouvelle Constitution exige que les données soient mises à jour pour les statistiques concernant le pays et l'égalité des sexes. Au titre de l'égalité et de la non-discrimination, la Déclaration des droits (section 27 (8)) déclare que « l'État prendra des mesures législatives pour faire appliquer le principe en vertu duquel les membres des organes élus ou nommés seront, pour les deux tiers au maximum, du même sexe ». Cette disposition est réitérée aux sections 81 (b), 175 (c), 197 (1) et 250 (11).

### **Parlement**

92. Il existe, depuis 2009, un caucus parlementaire sur la pauvreté et les OMD. Le 2 février 2011, le Parlement kenyan a adopté une motion sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs, laquelle exigeait également que des rapports semestriels soient produits à leur sujet. Cet effort est étroitement lié à l'évaluation des besoins et coûts des OMD conjointement réalisée par le Gouvernement et le PNUD en 2005.

### **Initiatives stratégiques et secteur privé**

93. Parmi les initiatives stratégiques figure le Fond de développement des circonscriptions qui prévoit que 2,5 % des recettes publiques totales seront directement versées aux circonscriptions, en fonction de leur niveau de pauvreté, à l'enseignement primaire gratuit, au Women Enterprise Fund (WEF) et au Youth Enterprise Fund (YEF), lesquels accordent des crédits à taux réduit aux femmes et aux jeunes. Le développement récent du secteur des TIC a suscité, ces deux dernières années, un renforcement du suivi et de l'évaluation par le biais de recensements et d'enquêtes.

## **(iii) Avantages**

94. Le KNBS a été redynamisé dans son statut d'institution. Il dispose d'un plan stratégique définissant les activités qui seront prises sur cinq ans, les besoins en personnel, l'amélioration de l'environnement professionnel et l'augmentation des rémunérations des employés. La collecte des données sur les OMD a été intégrée à ses recensements et enquêtes.

## **(iv) Difficultés**

95. Les plans visant à produire des rapports de situation semestriels sur les OMD sont susceptibles d'être entravés par la production mensuelle des données.

**(v) Perspectives d'avenir**

96. Le fort appui politique kenyan en faveur des OMD devrait perdurer au-delà de 2012. Le suivi régulier des indicateurs des intrants devrait également se poursuivre en appui au suivi des OMD.

<b>Critère</b>	<b>Critère 1</b>
<b>Titre</b>	<b>Fermeté de l'engagement politique</b>
<b>Pays</b>	<b>Niger</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Institut national de la statistique</b>

**(i) Introduction**

97. Le développement des statistiques est considéré comme une composante essentielle des stratégies publiques et un facteur d'appui pour leur planification, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. La gestion économique et l'application des réformes stratégiques, en particulier celles des stratégies de réduction de la pauvreté, requièrent la production d'informations statistiques régulières et fiables. Ces dernières permettront également d'évaluer l'impact des stratégies en vue d'en susciter de nouvelles ou d'envisager leur remplacement le cas échéant.

98. Le système statistique national nigérien a entrepris d'importantes réformes et fait l'objet d'une transformation complète. L'Atelier sur les statistiques relatives à la pauvreté, qui a eu lieu à Niamey du 4 au 7 décembre 2001, a recensé les difficultés que le système rencontrera pour satisfaire aux besoins en données de la Stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD. Cet atelier a recommandé que le système soit transformé par le biais d'une nouvelle loi relative aux statistiques et la création de l'*Institut national de la statistique* (INS), lequel remplacera le Département des statistiques et des comptes nationaux.

**(ii) Description de la bonne pratique**

99. Le Gouvernement nigérien a décidé de placer les statistiques au centre de ses priorités nationales visant la réduction de la pauvreté. Depuis 2001, il a lancé, avec l'appui de ses partenaires de développement, une série d'initiatives et de réformes destinées à mettre en œuvre un système statistique national. C'est dans cet esprit que l'Assemblée nationale a adopté la Loi n°2004-011 du 30 mars 2004 qui organise les activités statistiques et établit l'INS et le Conseil national de la statistique (CNS). Le Gouvernement a également émis deux décrets d'application, le décret n°2004-264/PRN/ME/F sur le statut, les obligations et le fonctionnement de l'INS, et le décret n°2004-265/PRN/ME/F sur la composition et le fonctionnement du CNS. L'INS est une institution publique dotée d'une autonomie administrative et de gestion.

100. Afin de renforcer plus avant le système statistique national et d'améliorer la qualité des statistiques sectorielles, des unités statistiques sectorielles ont été établies dans les ministères de tutelle. Le directeur général de l'INS a pour sa part demandé la mise en place d'offices statistiques régionaux.

101. Une stratégie nationale de développement de la statistique a été élaborée pour une période de cinq ans et adoptée par décret gouvernemental en janvier 2008.

**(iii) Avantages**

102. L'engagement politique du Gouvernement nigérien a donné les résultats suivants:

- » Le budget de l'INS s'est accru, passant de 8 millions de francs CFA (16 000 dollars des États-Unis) en 2000 à près de 4 milliards de francs CFA (8 millions de dollars des États-Unis) actuellement.
- » Quelques dix enquêtes ont été réalisées annuellement grâce à l'appui financier du Gouvernement.
- » Le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de développement de la statistique.

**(iv) Difficultés**

103. Les difficultés rencontrées ont été les suivantes:

- » La qualité des statistiques sectorielles est rarement garantie.
- » Les ressources humaines qualifiées sont insuffisantes au niveau régional et sectoriel.
- » Le plaidoyer en faveur des statistiques à tous les niveaux des secteurs public et privé est incomplet.

**(v) Perspectives d'avenir**

104. Les dispositifs de collaboration doivent être renforcés entre l'INS, les unités statistiques sectorielles présentes dans les ministères de tutelle et les offices statistiques régionaux en voie de création.

<b>Critère</b>	<b>Critère 1</b>
<b>Titre</b>	<b>Fermeté de l'engagement politique</b>
<b>Pays</b>	<b>Nigéria</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>National Bureau of Statistics</b>

**(i) Contexte**

105. Les OMD retenaient peu l'attention avant que le Nigéria n'obtienne un allègement de sa dette.

**(ii) Description de la bonne pratique**

106. Bien que l'État ait retenu plusieurs objectifs en matière de développement, le Gouvernement a priorisé les OMD et pris les mesures suivantes:

- » Il a réservé les gains issus de l'allègement de sa dette pour financer les programmes et projets liés aux OMD.
- » Il a créé un office spécialement chargé de la gestion des activités liées aux OMD.
- » Il a nommé un conseiller spécial pour les OMD auprès du chef de l'État.
- » Il a établi un comité sur les OMD au Sénat.
- » Il a mis en place le cadre juridique du National Bureau of Statistics.

**(iii) Avantages**

107. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Il favorise la croissance économique et le développement.
- » Il renforce le système statistique national.
- » Il réduit les incohérences et les écarts dans les données statistiques.

- » Il limite les coûts.
- » Il utilise les données pour le suivi, l'évaluation et les comparaisons avec les autres données disponibles.

**(iv) Difficultés**

108. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » La passation des marchés et des exemptions publiques est très bureaucratique.
- » La définition des projets d'investissements est difficile et la question de savoir s'ils incluent la production de données statistiques pose problème.
- » Certains des concepts et définitions normalisés à l'échelle internationale sont difficiles d'application dans plusieurs contextes africains (par ex. pour l'assainissement de qualité, l'eau potable, les taudis, les zones urbaines ou rurales, etc.).
- » Les délais nécessaires à produire les données prévues sont longs.
- » Les analyses sont complexes.
- » Les contraintes budgétaires sont nombreuses.

**(v) Perspectives d'avenir**

109. Comme le dit le dicton, « rien n'est jamais facile ». Le personnel n'a pas fini d'être formé. Si les bonnes pratiques perdurent malgré les difficultés initiales, le pays pourra réussir, en temps voulu, dans ses initiatives.

<b>Critère</b>	<b>Critère 1</b>
<b>Titre</b>	<b>Fermeté de l'engagement politique</b>
<b>Pays</b>	<b>Ouganda</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Uganda Bureau of Statistics (UBOS)</b>

**(i) Contexte**

110. Le présent critère a grandement facilité la plupart des progrès réalisés dans le système statistique ougandais. C'est en raison de ces avancées que l'Ouganda est considéré comme un centre d'excellence pour la production statistique en Afrique.

**(ii) Description de la bonne pratique**

111. Au titre de son engagement politique ferme, le Gouvernement ougandais a pris les mesures suivantes:

- » Il a fourni des ressources d'appui aux activités statistiques (personnel, finance).
- » Il a favorisé leur environnement (cadre juridique, infrastructure et sécurité).
- » Il a sollicité l'appui des donateurs pour les activités statistiques.
- » Il a défendu l'utilisation des statistiques dans la formulation des stratégies.

112. Concernant son appui aux activités statistiques, le Gouvernement ougandais:

- » A adopté la Loi relative aux statistiques de 1998 accordant le statut d'institution semi-autonome à l'UBOS.

- » Soutient les consultations régulières sur les indicateurs économiques clés (PIB, indice des prix à la consommation) et certaines données.
- » Poursuit son appui aux grandes activités statistiques telles que les recensements.
- » A obtenu l'aide d'un champion du Plan pour le développement des statistiques nationales – le Secrétaire de la Présidence et Directeur du Ministère des services publics.

**(iii) Avantages**

113. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Il accroît l'appui gouvernemental aux activités statistiques, par exemple lors du recensement de la population et de l'habitat (financé à hauteur de 60 pour cent par des fonds publics), et aux budgets des activités statistiques des ministères, départements et organismes.
- » Il reconnaît l'UBOS en tant qu'organisme responsable de la production des statistiques officielles du pays et destinataire des demandes de validation (par ex. pour le rapport sur les OMD) et de clarification des données avant leur présentation dans les forums externes.
- » Il reconnaît l'importance des statistiques et leur caractère indispensable lors de la planification, la prise de décision et la formulation des stratégies. Les ministères, départements et organismes sont maintenant tenus de justifier leurs budgets, déclarations et publications par des « faits ».
- » Il inclut un chapitre sur les statistiques dans le Plan de développement national. Le Gouvernement s'est ainsi engagé à appuyer les activités statistiques permettant de suivre les indicateurs du plan, lesquels incluent les OMD.
- » Il met en œuvre plusieurs programmes pour aider le pays à atteindre les OMD, par exemple, l'éducation primaire et secondaire pour tous, l'action positive en faveur des femmes et des filles, la vaccination gratuite et les moustiquaires imprégnées, la contraception et le dépistage gratuit du VIH/sida.

**(iv) Difficultés**

114. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » La sensibilisation est insuffisante.
- » Les statistiques sont politisées ou l'objet de fausses interprétations (le taux d'inflation à deux chiffres actuel a souvent été considéré comme « impossible et excessif »).
- » Les demandes concurrentes rendent difficile la priorisation de la production statistique.

**(v) Perspectives d'avenir**

115. Les efforts devront, à l'avenir, se concentrer sur la poursuite des collaborations existant à l'intérieur du pays et au niveau international, le renforcement du cadre juridique, par le biais de l'adoption d'un nouveau projet de loi relatif aux statistiques, la poursuite de la sensibilisation à tous les niveaux et l'octroi d'un appui financier aux activités du système statistique national, en particulier dans les ministères, départements et organismes, l'objectif étant d'étayer les progrès accomplis à ce jour.

<b>Critère</b>	<b>Critère 1</b>
<b>Titre</b>	<b>Fermeté de l'engagement politique</b>
<b>Pays</b>	<b>Zimbabwe</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Zimbabwe National Statistics Agency</b>

**(i) Contexte**

116. Le Central Statistical Office of Zimbabwe, devenu aujourd'hui la Zimbabwe National Statistics Agency (ZIMSTAT), a adopté le Zimbabwe National Household Surveys Capability Programme (NHSCP) à la fin des années 80. Cette décision a donné lieu à plusieurs enquêtes régulières devenues d'importantes sources de données aux côtés des enquêtes fondées sur les entreprises et des fichiers administratifs existants.

**(ii) Description de la bonne pratiques et avantages**

117. Les mesures suivantes attestent de l'engagement politique du Gouvernement zimbabwéen en faveur des statistiques, en particulier des OMD:

**Engagements financiers**

118. Le Gouvernement zimbabwéen a financé les activités statistiques couvrant les enquêtes régulièrement organisées, et fourni ainsi d'abondantes séries de données démographiques, socioéconomiques et environnementales aux utilisateurs. Ces enquêtes concernent:

- (a) Tous les mois: les prix à la consommation, les migrations aux postes frontière, la criminalité, les accidents du travail, le commerce international, la production minière, l'énergie, etc.;
- (b) Trois fois par an: les dynamiques commerciales;
- (c) Tous les trimestres: l'emploi structuré, le bâtiment, le transport, les prix à la production, etc.;
- (d) Tous les ans: l'agriculture et le bétail, la production industrielle, les comptes nationaux, les finances publiques, la santé, la fabrication, etc.;
- (e) Tous les trois ans: l'éducation, l'environnement, la situation hommes-femmes, etc.;
- (f) Tous les cinq ans: la population active; le revenu, la consommation et les dépenses; la population et la santé, etc.;
- (g) Tous les dix ans: l'enquête intercensitaire sur la population, le recensement de la population;
- (h) Les ministères et les institutions demandent à ZIMSTAT de réaliser des enquêtes destinées à améliorer le bien-être des populations, par ex. sur les comptes nationaux en matière de santé, des groupes de ménages ciblés et les pires formes de travail des enfants, enquête nationale basée sur le modèle des enquêtes par grappes à indicateurs multiples), enquête sur les conditions de vie des adolescents, etc.;
- (i) Le recensement de la population et de l'habitat de 2002 financé par le Gouvernement.

**Adéquation de la législation**

119. Le Gouvernement zimbabwéen a pris la décision stratégique de transformer, au moyen d'une loi, le Central Statistical Office, département gouvernemental, en un organisme semi-autonome, ZIMSTAT. La procédure de rédaction du projet de loi a eu lieu à un moment où les données contradictoires étaient abondantes tandis que le pays rencontrait des difficultés économiques et procédait



à des réformes en matière de statistique. L'occasion était offerte d'adopter de bonnes pratiques. Diverses institutions ont participé au processus, en tenant des réunions destinées à identifier les champions en matière de statistiques, ainsi que des ateliers à l'intention des parties prenantes. Le Ministre adjoint chargé de ce processus a présenté le projet de loi aux parlementaires en défendant l'idée de la transformation. Étaient également présents à l'un des ateliers l'ancien directeur des statistiques et le directeur scientifique de l'Industrial Research and Development Centre (SIRDC).

120. Au moment de la présentation du projet de loi devant les deux chambres du Parlement, les parlementaires étaient avertis de son importance. La Loi relative aux recensements et aux statistiques, adoptée en 2007, a élargi le mandat de ZIMSTAT chargé de coordonner et de superviser le système statistique national; d'élaborer et de promouvoir l'utilisation des normes statistiques et des méthodes appropriées au sein du système; de prévoir un point de contact au sein des organisations internationales spécialisées dans les questions statistiques. Le Président zimbabwéen a décrété que la date d'entrée en vigueur de la loi serait le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **Stratégie nationale de développement de la statistique**

121. La stratégie nationale de développement de la statistique est un autre document important pour ZIMSTAT car, de par son caractère participatif, elle accroît la sensibilisation à l'égard des demandes en statistiques, de leur utilisation et de la production de données. Un atelier d'information a été organisé à l'intention des secrétaires permanents des ministères, lequel a incité les secteurs concernés à demander à intervenir durant la première phase de la stratégie. La stratégie nationale de développement de la statistique 2011-2015 a couvert six secteurs (incluant ceux de ZIMSTAT). Le plan stratégique de ZIMSTAT a été signé par le Premier Ministre et le Ministre des finances et Président du Conseil. Des plans stratégiques sont en cours de préparation pour trois secteurs.

### **Enjeu des activités de ZIMSTAT**

122. La stratégie nationale de développement de la statistique a été initiée par l'un des Premiers Ministres adjoints. La diffusion des principales enquêtes statistiques incombe à l'un des ministres ou hauts fonctionnaires désigné par le Ministre. De même, les ateliers de ZIMSTAT sur la diffusion sont présidés par un Ministre/le Directeur principal du Ministère des finances ou le Président du Conseil.

### **Progression de la transformation**

123. Le Ministre a établi, en concertation avec le Président, le Conseil de ZIMSTAT. Ce dernier a recruté son directeur général le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Les manuels de gestion sont publiés et la structure de l'organisation, finalisée. Pour satisfaire à la nouvelle loi, de nouveaux postes ont été ouverts concernant: la coordination et la supervision du système statistique national, l'assurance-qualité, les affaires juridiques et publiques, l'audit interne et la gestion des risques, la planification stratégique, l'information publique (incluant la diffusion des données), etc. Ces fonctions témoignent du ferme engagement politique des dirigeants gouvernementaux à l'égard des statistiques.

### **(iii) Difficultés**

124. Le pays a subi d'importantes contraintes financières, en particulier de 2005 à 2010. Le budget 2011 de ZIMSTAT a couvert les opérations statistiques, à l'exception du rattrapage des retards accumulés, mais les effectifs sont insuffisants, en particulier les statisticiens. La transformation de ZIMSTAT n'est pas encore terminée et le recrutement sera ralenti en raison de l'actuel plan de reprise

économique du pays. Ces dernières années, le personnel a été surchargé de travail sans bénéficier de rémunérations adéquates.

#### (iv) Perspectives d'avenir

125. La transformation de ZIMSTAT doit prendre fin par le recrutement et la formation du personnel et le développement des infrastructures (bâtiments, véhicules, réseau de communication, etc.). Son mandat à l'égard du système statistique national doit se concrétiser. Il convient également que des actions soient menées pour obtenir les ressources financières adéquates. Il est prévu qu'une fois opérationnel et doté d'un budget adéquat, ZIMSTAT: facilitera l'accès à une large série d'indicateurs; accroîtra la demande à leur égard et leur utilisation; améliorera la responsabilisation et la transparence gouvernementales.

### 4.2.2 Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux

Critère	Critère 2
Titre	Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux
Pays	Cameroun
Office statistique national	Institut national de la statistique (INS)

#### (i) Contexte

126. En 2006, la redéfinition du rôle des activités liées aux OMD a occasionné, pour l'Institut national de la statistique (INS), la responsabilité de rendre compte des OMD et de financer la Division chargée de la planification (point focal). Cette décision a renforcé la coordination parmi les activités statistiques.

#### (ii) Description de la bonne pratique

127. Les mesures suivantes attestent du ferme engagement politique du Gouvernement camerounais à l'égard des statistiques, en particulier celles des OMD:

#### Production d'un rapport annuel sur les OMD et de rapports régionaux sur les OMD

128. Depuis 2008, la préparation des rapports sur les OMD, coordonnée par l'INS, a donné lieu à celle d'un rapport national annuel et de dix rapports régionaux (un par région). Cette activité engage l'ensemble des administrations concernées par les OMD et inclut ainsi: l'examen de l'adéquation des sources de données (par ex. les enquêtes nationales); la formation du personnel et la collecte des données additionnelles (par ex. les fichiers administratifs); la mise au point et la validation des rapports. Des experts industriels sont en outre intégrés à l'équipe technique lors des enquêtes nationales menées par l'INS, en vue de garantir leur examen des indicateurs des OMD dans leur domaine d'activités. La présentation des rapports s'est aujourd'hui étendue aux divisions administratives de petite taille (*communes pilotes*).

#### Élaboration des outils de coordination

129. Le système statistique camerounais a d'ores et déjà adopté et approuvé, par voie de consensus, des outils de coordination: le « *Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications des statistiques officielles au Cameroun* » et le « *Dictionnaire des enquêtes statistiques au Cameroun* ». L'impression, au format de poche et sur papier glacé, de ces documents a accru l'intérêt des utilisateurs et épuisé, en deux années, leur stock de 900 exemplaires. Les deux ouvrages permettent



l'harmonisation des concepts et méthodes utilisés pour produire les statistiques officielles. De la même manière a été élaboré, en 2012, un « *Guide de l'amélioration de la qualité des données statistiques au Cameroun* » couvrant les divers aspects de la production de données de qualité. Ces aspects incluent les cadres institutionnels et organisationnels tenant compte des textes relatifs aux activités statistiques et des outils de normalisation statistique (manuels, dictionnaires, nomenclatures, etc.).

### **Aide des ministères gouvernementaux**

130. L'INS a élaboré, depuis 2008, au sujet des fonds publics destinés à la production des statistiques officielles, un plaidoyer et un cadre de négociations fondés sur la coordination. Il a ainsi acquis et distribué des équipements informatiques (70 ordinateurs et 30 imprimantes) dans plusieurs ministères et départements (priorités sectorielles). Il a également aidé plus de 20 ministères et départements gouvernementaux à renforcer les capacités de leur personnel responsable de la production statistique. À ce jour, ce sont pas moins de 100 hauts fonctionnaires (incluant 20 officiers de l'Armée du Ministère de la défense) qui ont été formés aux « techniques statistiques élémentaires » et au « traitement et analyse approfondis des données ». Les ministères et départements gouvernementaux sollicitent de plus en plus l'appui des entreprises industrielles pour qu'elles aident l'INS à produire leurs statistiques sectorielles. Lors de la dernière session nationale sur les statistiques, plusieurs ministères et départements ont recommandé d'octroyer une aide financière à la préparation et à la production des statistiques industrielles.

### **Évaluation de la stratégie nationale de développement de la statistique et de la qualité des données**

131. Depuis 2009, l'INS demande régulièrement aux experts industriels de l'aider à rédiger le « Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique », à développer le « Système général de diffusion des données » et à renforcer le recours au Cadre d'évaluation de la qualité des données. Il a élargi ce dernier à l'ensemble du système statistique national grâce au Fonds monétaire international (FMI) qui prend en charge cinq domaines.

#### **(iii) Avantages**

132. Le rôle joué par l'INS dans la coordination a favorisé la recherche du consensus et la crédibilité des statistiques produites.

#### **(iv) Difficultés**

133. La principale difficulté rencontrée par l'INS concerne l'amélioration continue du mécanisme de coordination qu'il a mis en place.

#### **(v) Perspectives d'avenir**

134. Il est prévu qu'en 2012, l'examen et l'amendement des lois et réglementations sur les activités statistiques consolident les gains obtenus.

<b>Critère</b>	<b>Critère 2</b>
<b>Titre</b>	<b>Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux</b>
<b>Pays</b>	<b>Malawi</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>National Statistical Office</b>

## **(i) Contexte**

135. Le National Statistical Office (NSO) relève de la Loi relative aux statistiques adoptée en 1967. De nombreux changements, tant économiques que politiques, ont eu lieu depuis cette date. Ils suscitent une demande accrue en faveur de statistiques de qualité ainsi que plusieurs difficultés. Certaines institutions produisent des statistiques en vue de suivre leurs programmes ou de permettre à des organismes externes de les évaluer. Il convenait ainsi de mettre en place un système qui coordonnerait la collecte, l'analyse et la diffusion des données en vue de normaliser et d'harmoniser les statistiques produites au Malawi.

136. En 2006, le Gouvernement du Malawi a officiellement établi, par le biais du NSO, son système statistique national. Cette action a suivi la révision du Plan stratégique du NSO dont l'un des objectifs visait à établir une stratégie nationale de développement de la statistique appelée localement Plan stratégique du système statistique national. Ce dernier, officiellement lancé en 2008 pour une période de cinq ans s'achevant en 2012, consolide les stratégies sectorielles pour le développement des statistiques dans sept institutions que sont les ministères de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, du commerce et de l'industrie, de la justice, de l'emploi, ainsi que le NSO.

## **(ii) Description de la bonne pratique**

137. La coordination du système statistique national est assurée par l'Unité de coordination du NSO. Sa mise en œuvre est dirigée par son comité directeur et le comité de coordination des donateurs.

138. Ce sont, au total, les responsables de la planification de 15 ministères et départements qui siègent au sein du comité directeur. Ce dernier, qui se réunit une fois par trimestre, est présidé par le Commissaire de la statistique. Le comité, qui a discuté de son mandat avant de l'approuver, réunit les utilisateurs et les producteurs de statistiques et accueille un représentant de la Statistical Association of Malawi. Le rôle joué par le NSO au sein du comité consiste à coordonner les actions et à assurer le secrétariat.

139. Le comité de coordination des donateurs complète le comité directeur. Si les fonds des donateurs n'étaient pas coordonnés, les activités statistiques seraient faussées ou même répétées inutilement. Afin d'assurer le bon équilibre entre elles, les fonds des donateurs doivent être coordonnés et assurer l'efficacité optimale de leur utilisation dans la production statistique. Le nombre des donateurs varie. Leurs représentants sont choisis par les partenaires de développement. Le comité de coordination des donateurs se réunit deux fois par an et son mandat n'est pas circonscrit. Il peut tout aussi bien discuter d'une enquête ponctuelle (délais, résultats, mode de gestion, etc.) que de l'ensemble du système statistique national. Le responsable, choisi par les donateurs, communique avec les autres donateurs sur ces questions. Le comité est actuellement présidé par la Norvège.

## **(iii) Avantages**

140. La coordination au sein du système statistique national permet de limiter la répétition des activités. Elle réduit ainsi les coûts et assure l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Si, dans le passé, plusieurs statistiques faisaient référence à un même indicateur sur une période donnée, la coordination permet dorénavant de réduire les sources des données à une seule entité, conformément aux bonnes pratiques. La qualité des statistiques produites a permis d'accroître le plaidoyer en

faveur des statistiques. Les médias jouent un rôle crucial dans ce domaine en défendant les avantages de la collecte et de la diffusion des statistiques auprès des parties prenantes.

#### (iv) Difficultés

141. Si la production des statistiques a bénéficié des avancées réalisées par le système statistique national, plusieurs difficultés demeurent comme l'insuffisance des fonds destinés à mettre en œuvre les activités du Plan stratégique. Il est admis que le financement des activités statistiques s'est accru mais l'augmentation de la demande nécessite des fonds plus importants encore. Le renforcement des capacités est trop lent et il est indispensable de prodiguer aux statisticiens la meilleure formation possible. Les cours de recyclage doivent également être consolidés afin de réduire la perte des compétences survenant dans le temps.

Critère	Critère 2
Titre	Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux
Pays	Ouganda
Office statistique national	Uganda Bureau of Statistics

#### (i) Contexte

142. L'Uganda Bureau of Statistics (UBOS) est un organisme public semi-autonome créé par une loi datant de 1998. Il est chargé de produire les statistiques officielles et de superviser et coordonner le système statistique national.

143. La présentation des rapports sur les OMD est assurée par le Ministère des finances, de la planification et du développement économique, avec l'appui du PNUD et en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux et les partenaires de développement tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'Ouganda organisera son prochain recensement de la population et de l'habitat en août 2012.

144. Le pays met actuellement en œuvre un plan stratégique quinquennal pour le développement des statistiques nationales. Il correspond à la stratégie nationale de développement de la statistique ougandaise.

145. Actuellement, ce sont pas moins de 15 ministères, départements et organismes qui mettent en place des plans stratégiques sectoriels pour les statistiques, lesquels constituent les pierres angulaires du plan quinquennal. Il est prévu que deux ministères et départements et dix collectivités locales rejoignent cette initiative avant la fin 2012.

146. L'importance que revêt la coordination tient au fait qu'elle:

- » Accroît la production des statistiques.
- » Suscite des synergies et des partenariats contribuant à réduire la redondance des initiatives et à consolider les efforts, ressources et opportunités. Les producteurs de données peuvent s'entendre sur la possibilité de regrouper leur production statistique en cas d'avantages comparatifs.
- » Accroît la visibilité des parties prenantes lorsqu'elles défendent un objectif commun.

- » Permet et facilite l'harmonisation des procédures de production des données statistiques et améliore ainsi la qualité des données.

147. Le présent critère a fortement facilité la réalisation des progrès menés dans le cadre du système statistique ougandais. C'est en raison de ces avancées, relevant en particulier du présent critère de l'efficacité de la coordination, que l'Ouganda est considéré comme un *centre d'excellence* pour la production statistique en Afrique.

### **(ii) Description de la bonne pratique**

148. La coordination a été institutionnalisée. L'UBOS dispose d'une Direction des services de coordination des statistiques. Les dispositifs interinstitutionnels créés au titre du plan national de développement des statistiques ont été harmonisés. Des mécanismes institutionnels et forums de haut niveau ont été créés. Il s'agit:

- » Des forums réunissant les producteurs et utilisateurs, ou seulement les producteurs, de données;
- » Du comité interinstitutions;
- » Des sous-comités techniques (OMD et égalité des sexes);
- » Des comités techniques (SESTC, NASTC, environnement, etc.);
- » Des comités statistiques sectoriels;
- » Des ateliers de haut niveau réunissant les parties prenantes, organisés par les ministères, départements et organismes;
- » Des petits-déjeuners de travail de haut niveau;
- » De la production des supports du plaidoyer tels que les agendas comprenant un calendrier pour les statistiques (indicateurs clés, calendrier annuel, coordonnées de l'équipe d'exécution du plan national), stylos, etc.

### **(iii) Avantages**

149. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Il améliore la production des données grâce à la parution des rapports statistiques annuels des ministères, départements et organismes.
- » Il permet l'élaboration d'outils tels que le dictionnaire national des métadonnées, le recueil des concepts et définitions statistiques et le cadre de suivi et d'évaluation du système statistique national visant à harmoniser la production des données et à guider la mise en œuvre des plans sectoriels.
- » Il permet l'élaboration des supports disponibles sur: <http://www.ubos.org/index.php?st=pagerelations&id=100&p=related%20pages:PNSD>
- » Il permet la mise en place du cadre d'évaluation de la qualité des statistiques.
- » Il renforce les capacités des unités statistiques de la plupart des ministères, départements et organismes.
- » Il accroît la sensibilisation, les collaborations et les partenariats.
- » Il mobilise les ressources destinées à la production statistique.

### **(iv) Difficultés**

150. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » Les ressources financières sont inadéquates.
- » Les effectifs du système statistique national sont insuffisants.
- » Le cadre juridique d'appui aux systèmes tels que celui de l'enregistrement des faits d'état civil est absent.
- » Les capacités à produire des données administratives de qualité sont limitées
- » Les unités administratives sont fragmentées.
- » Le personnel des ministères, départements et organismes est souvent renouvelé.
- » La loi en vigueur ne définit pas le rôle des autres producteurs de données, ce qui conduit le Bureau à signer des mémorandums d'accord avec les ministères, départements et organismes en cas d'organisation d'une enquête exigeant l'appui d'un organisme.
- » Les initiatives statistiques telles que les enquêtes souffrent de répétitions.

**(v) Perspectives d'avenir**

151. Les efforts devront, à l'avenir, se concentrer sur la poursuite des collaborations (internes et externes) existantes, le renforcement du cadre juridique, par le biais de l'adoption d'un projet de loi relatif aux statistiques, l'accroissement de la sensibilisation à tous les niveaux, la prestation d'un appui financier pour les activités du système statistique national, en particulier des ministères, départements et organismes, l'objectif étant d'étayer les progrès accomplis à ce jour.

**4.2.3 Alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux**

<b>Critère</b>	<b>Critère 3</b>
<b>Titre</b>	<b>Alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux</b>
<b>Pays</b>	<b>Botswana</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Statistics Botswana</b>

**(i) Contexte**

152. Les pays doivent produire les informations statistiques qui seront utiles au niveau national et international. Le recours à des sources de données similaires, par exemple pour l'estimation des indicateurs des OMD, doit, dans ce contexte, se renforcer.

**(ii) Description de la bonne pratique**

153. Afin de garantir l'alignement de ses initiatives de collecte des données sur les normes et concepts internationaux, le Botswana a établi des unités statistiques dans ses ministères de tutelle. Le personnel de Statistics Botswana est détaché auprès de ces ministères pour garantir le respect des normes internationales (concepts et définitions) lors de la collecte et de l'analyse des données.

154. De même, lorsque les questionnaires des enquêtes et recensements sont préparés, des experts internationaux sont invités à déterminer les normes à suivre.

**(iii) Avantages**

155. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Les indicateurs tels que le taux de chômage, le taux de mortalité maternelle et le taux net de scolarisation dans le primaire, qui sont indispensables aux organisations nationales et internationales, sont calculés.
- » Les organisations internationales et nationales ont recours à des sources de données similaires – enquête sur la main d’œuvre, enquêtes démographiques et de santé, etc. – lors du captage des données présentes dans les indicateurs des OMD.

**(iv) Difficultés**

156. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » La stratégie nationale de développement de la statistique est inexistante – elle est retardée par les recensements et la transformation institutionnelle.
- » Malgré la volonté gouvernementale de financer les activités statistiques, Statistics Botswana est dans l’incapacité de mener de nouvelles enquêtes par manque d’effectifs.
- » Les compétences techniques, qui sont inadaptées à l’analyse des données des enquêtes, retardent la publication des résultats.
- » Il est impossible d’attirer ou de retenir le personnel professionnel en raison de la faiblesse des rémunérations, et impérieux de former le personnel en poste afin d’assurer la conformité aux normes internationales.

**(v) Perspectives d’avenir**

157. Dans le cadre du processus de transformation de Statistics Botswana en un organisme semi-autonome, une stratégie nationale de développement de la statistique doit être élaborée en vue de renforcer la collecte, l’analyse et la diffusion des données.

**4.2.4 Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD**

<b>Critère</b>	<b>Critère 4</b>
<b>Titre</b>	<b>Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD</b>
<b>Pays</b>	<b>Gambie</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Gambia Bureau of Statistics</b>

**(i) Contexte**

158. La Gambie a défini les critères de la ventilation des données. Cette dernière peut s’opérer en fonction du sexe, de la zone de pouvoirs locaux, du district (incluant la zone éducative, la zone sanitaire et la zone ou lieu d’habitation), du groupe ethnique, du groupe d’âge, selon l’indicateur, le groupe éducatif et le quintile de richesse.

159. Les principales sources de données étant, pour les OMD, les recensements de la population et de l’habitat, les enquêtes par sondage ainsi que les fichiers administratifs, les instruments de collecte des données les concernant sont très peu orientés vers la ventilation.

160. En raison de la taille du territoire gambien, la collecte des données destinées aux recensements de la population et de l’habitat et aux enquêtes par sondage est très rapide. Les établissements médicaux disposent d’un personnel formé à la collecte des données et les modules de l’Éducation emploient des agents de veille.



## **(ii) Description de la bonne pratique**

161. Les indicateurs ventilés des OMD contribuent à guider la formulation stratégique et aident le pays à planifier ses interventions visant les groupes ou niveaux de ventilation.

162. Préalablement à la production des données, le Gambia Bureau of Statistics prépare des tableaux factices qu'il partage avec les parties prenantes intéressées par les informations. Ce travail est mené en étroite coopération avec les ministères, départements et organismes concernés. Les tableaux proposent des niveaux de ventilation pour chacun des indicateurs des OMD circonscrits, notamment les indicateurs mondiaux.

163. Les données sont ensuite produites en fonction des niveaux convenus de ventilation pour chacun des indicateurs circonscrits ou mondiaux. Cette méthode permet une large utilisation des données puisque les personnes qui en font usage sont impliquées dans les différentes phases, depuis la conception jusqu'à l'analyse.

164. En raison de leur nombre restreint, les groupes de ventilation peuvent être inclus dans chacun des tableaux du rapport sur le recensement ou l'enquête. Le tableau des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en est un exemple marquant. L'indicateur est ventilé en fonction de la zone de pouvoirs locaux (sous-région), du lieu de résidence, du groupe d'âge, du niveau d'éducation, du niveau de richesse et de l'ethnie. Le taux brut de scolarisation est ventilé en fonction de la zone de pouvoirs locaux, du lieu de résidence, du niveau de richesse, du sexe et de l'ethnie.

## **(iii) Avantages**

165. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Le secteur privé et les ONG complètent les initiatives gouvernementales dans la réalisation des OMD.
- » Les données ventilées sont utiles à ces organismes qui sont peu nombreux à opérer sur le territoire national. Ils y ont recours pour planifier les interventions qu'ils mènent dans des zones infranationales.
- » Les autorités municipales et locales utilisent également les données ventilées pour planifier et budgétiser les activités qu'elles mènent dans leurs sous-régions.
- » Les allocations budgétaires gambiennes étant fondées sur les résultats, les maigres ressources sont allouées judicieusement.
- » La répartition des médicaments entre les établissements médicaux dépend des données présentées en fonction du groupe d'âge, du taux de morbidité, etc.

## **(iv) Difficultés**

166. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » Certaines personnes sont dans l'incapacité d'indiquer leur âge exact qui doit faire l'objet d'une estimation. Les données ventilées en fonction du groupe d'âge seraient facilitées dans le cas inverse.
- » La plupart des femmes ont quelques difficultés à préciser le type de personnel de santé qualifié qui les a assistées lors de leur accouchement (par ex. médecin, infirmière, sage-

femme ou sage-femme auxiliaire). Les identifiants qui seront mis en place les aideront fortement en ce sens.

#### (v) Perspectives d'avenir

167. La production des données ventilées et leur utilisation pour la planification et la prise de décision seront renforcées en cas de ressources suffisantes.

168. La nécessité de former des statisticiens afin qu'ils maîtrisent leur sujet ne saurait être sous-estimée. Ces formations leur apporteront les connaissances fondamentales leur permettant de produire les données ventilées attendues des utilisateurs.

<b>Critère</b>	<b>Critère 4</b>
<b>Titre</b>	<b>Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD</b>
<b>Pays</b>	<b>Kenya</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Kenya National Bureau of Statistics</b>

#### (i) Contexte

169. Le système statistique kenyan a fait l'objet d'une transformation complète ces dix dernières années. Ce changement a été possible grâce au fort engagement politique du Gouvernement, qui a adopté la nouvelle Loi (n°4) relative aux statistiques de 2006, la nouvelle Constitution de 2010 et plusieurs lois visant à assurer la réalisation des OMD. Les autres facteurs de changement ont été les initiatives stratégiques prises par le Gouvernement et le secteur privé très dynamique, en particulier celui des TIC.

170. Ces différents facteurs ont accru la demande en faveur de statistiques ventilées selon divers niveaux. Les différents types de ventilation sont fonction du sexe, du lieu de résidence (zone rurale/ville), du niveau d'éducation, du lieu géographique (comté, district, etc.) et du quintile de richesse. Les utilisateurs de statistiques incluent les décideurs, les chercheurs, les donateurs, les Nations Unies et le secteur privé. Leur grande diversité a motivé le Kenya National Bureau of Statistics (KNBS) dans son choix d'opter pour le présent critère.

#### (ii) Description de la bonne pratique

171. La demande accrue en faveur de statistiques ventilées est apparue lors du changement survenu dans le contexte socioéconomique et politique kenyan. Le KNBS, qui reconnaît la nécessité de statistiques ventilées, a été encouragé à inclure de nouveaux modules, tels que les TIC, le handicap et les avoirs, dans les recensements de la population et de l'habitat, et à organiser des enquêtes ciblées sur les ménages, telles que celle menée sur les TIC en 2010.

#### (iii) Avantages

172. Les statistiques démographiques ventilées ont servi pour la planification, la recherche scientifique, les interventions de secours d'urgence et les actions commerciales. Les statistiques sur la pauvreté ont été utiles pour l'allocation des ressources telles que le Fonds de développement des collectivités et la budgétisation des politiques sociales.



**(iv) Difficultés**

173. La production des statistiques fortement ventilées requiert de recourir à des échantillons plus larges, et coûte ainsi moins cher. Les statistiques ventilées sur la pauvreté suscitent des débats politiques et un fort intérêt. Les responsables politiques souhaitent parfois que leur zone de responsabilité apparaisse plus pauvre en vue d'obtenir des fonds accrus de la part du Gouvernement.

**(v) Perspectives d'avenir**

174. Le KNBS continuera à tirer parti des divers recensements et enquêtes visant à produire des indicateurs ventilés en matière d'OMD.

<b>Critère</b>	<b>Critère 4</b>
<b>Titre</b>	<b>Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD</b>
<b>Pays</b>	<b>Swaziland</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Central Statistics Office</b>

**(i) Contexte**

175. La ventilation des données est importante pour diverses raisons:

- » Elle identifie les écarts de développement socioéconomique et les inégalités touchant la population par le biais de classifications démographiques, géographiques et économiques.
- » Les ressources sont affectées de manière appropriée.
- » Les efforts visant la réduction de la pauvreté et l'exécution des programmes sont efficaces.

**(ii) Description de la bonne pratique**

176. Sont présentés plusieurs exemples de données ventilées produites au Swaziland:

- » Les taux de mortalité sont ventilés en fonction du groupe d'âge (pour connaître les taux de mortalité des enfants et des nourrissons), du sexe, du lieu d'habitation (zone rurale/ ville) et de la région.
- » Les taux de mortalité maternelle sont ventilés en fonction du lieu de résidence et de la région.
- » Les variables concernant l'éducation, telles que le taux d'alphabétisation, sont ventilées en fonction du groupe d'âge, du sexe, du lieu de résidence, de la région et de la langue. Le taux de scolarisation est ventilé en fonction du sexe et du lieu de résidence.
- » Les distances entre les points d'eau et l'accès à l'eau potable sont cartographiés par région et par domaine de compétences politiques (*tinkhundla*). Ces variables sont ventilées en fonction du sexe du chef de famille, du lieu de résidence et de la région;
- » Indicateurs de pauvreté: Le Swaziland a produit, pour la première fois, une carte de la pauvreté fondée sur l'enquête nationale sur le revenu et les dépenses de 2009-2010 et le recensement de la population et de l'habitat de 2007. Les indicateurs de pauvreté monétaire, tels que l'indice d'écart de la pauvreté, le pourcentage de la population au-dessous de l'indice de pauvreté et l'indice de sévérité de la pauvreté, sont ventilés en fonction du lieu de résidence, du domaine de compétences politiques (*tinkhundla*)

et des zones qui les composent. Dix-huit indicateurs non monétaires des OMD ont été produits et ventilés à un même niveau.

- » Le taux de mortalité infantile et l'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement, qui sont également des indicateurs des OMD, sont ventilés et cartographiés au niveau local.

### (iii) Avantages

177. Les avantages en rapport avec le présent critère concernent le fait que les décideurs et les parlementaires jouant un rôle crucial dans le développement des communautés reconnaissent l'utilité de la ventilation des données dans le ciblage des interventions.

### (iv) Difficultés

178. Les difficultés du présent critère sont en partie dues au coût élevé de la production des données ventilées.

### (v) Perspectives d'avenir

- » Le Central Statistics Office (CSO) met actuellement en place une stratégie nationale de développement de la statistique pour promouvoir la production, la diffusion et l'utilisation des données ventilées.
- » Les instruments des sources de données (recensements, enquêtes et fichiers administratifs) intégreront, lors de la phase de la collecte, des paramètres permettant la ventilation.
- » Il convient d'encourager et de coordonner une campagne de promotion visant à améliorer la production et l'utilisation des données ventilées aux différents niveaux de planification et de prise de décision.
- » Il importe de mettre en place de nouveaux systèmes et méthodes de collecte tels que le système d'enregistrement des statistiques de l'état civil, les estimations portant sur des zones limitées, et la cartographie de la pauvreté.

#### 4.2.5 Clarté des indicateurs et des métadonnées

Critère	Critère 5
Titre	Clarté des indicateurs et des métadonnées
Pays	Nigéria
Office statistique national	National Bureau of Statistics

### (i) Contexte

179. Il convient de rappeler que les métadonnées fournissent, entre autres caractéristiques, le sens et le niveau d'exactitude et de disponibilité des données. Elles constituent des informations structurées, descriptives et explicatives qui facilitent la localisation, l'utilisation ou la gestion d'une source d'information [22].

180. La base de données officielle des Nations Unies sur les indicateurs des OMD comprend les indicateurs présentés par les pays. Ces données incluent, pour chacun des États, des notes de bas de page décrivant les sources (recensement, enquête, etc.), la couverture concernée, les années de référence, le sens des abréviations, etc. La base de données comprend également des métadonnées décrivant, d'une manière générale, la définition, la méthode de calcul, les observations, les limites,

les causes de non-concordance entre les chiffres mondiaux et nationaux, la procédure suivie pour obtenir les données, le traitement des valeurs manquantes, la disponibilité des données, les estimations régionales et mondiales et la date prévue de leur parution. La publication des Nations Unies intitulée « *Manuel sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement* » [21] donne des indications concernant les définitions, les principes, les concepts et les sources de données pour chacun des indicateurs utilisés pour suivre ces objectifs. Ce manuel a été produit par le Groupe de travail interinstitutions du Groupe des Nations Unies pour le développement, lequel inclut la Banque mondiale, le FNUAP, la Division de statistique des Nations Unies et le PNUD.

181. Le CAS a également publié un *Manuel sur les sources de données et l'évaluation des indicateurs de développement dans les pays africains*. Il présente les sources de données permettant le calcul des indicateurs des OMD, la production des informations et leur qualité, l'analyse des indicateurs servant à mesurer et à suivre les OMD (définition, principes, sources de données, estimation ou calcul de l'indicateur et questions liées à l'égalité des sexes). Il décrit également le cadre institutionnel des indicateurs des OMD ainsi que les différentes difficultés liées à leur calcul.

182. Dans le cas du Nigéria, les OMD retenaient peu l'attention avant qu'il n'obtienne un allègement de sa dette. Bien que le pays ait retenu plusieurs objectifs en matière de développement, son Gouvernement a priorisé les OMD.

## **(ii) Description de la bonne pratique**

183. Afin d'assurer la clarté des indicateurs et des métadonnées, le National Bureau of Statistics a pris les mesures suivantes:

- » Il a élaboré et approuvé une publication sur les concepts et définitions statistiques.
- » Il a élaboré un recueil des statistiques nigérianes.
- » Il a permis la formation continue et le renforcement des capacités des agents chargés de la réduction de la pauvreté dans les ministères, départements et organismes.
- » Il a consolidé la collaboration.
- » Il a étendu les formations destinées aux formateurs et aux enquêteurs.
- » Il a défendu la conformité aux normes statistiques par le biais des conférences NCCS.
- » Il a créé des mécanismes d'harmonisation et de validation.
- » Il organise de points presse et la diffusion de l'information.

## **(iii) Avantages**

184. Les avantages en rapport avec le présent critère sont les suivants:

- » Il favorise la croissance économique et le développement.
- » Il renforce la stratégie statistique nationale.
- » Il réduit les cas de non-concordance et les écarts.
- » Il fait baisser les coûts.
- » Il produit des données de comparaison, de suivi et d'évaluation.

## **(iv) Difficultés**

185. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » La passation des marchés et des exemptions publiques est bureaucratique.
- » La définition des projets d'investissement est difficile et la question de savoir s'il inclut la production de données statistiques pose problème.
- » Le respect de certaines normes internationales (concepts et définitions) dans plusieurs contextes africains (par ex. pour l'assainissement de qualité, l'eau potable, les taudis, les zones urbaines ou rurales, etc.) est difficile.
- » Les délais nécessaires à produire les données prévues sont longs.
- » Les analyses sont complexes.
- » Les contraintes budgétaires sont nombreuses.

**(v) Perspectives d'avenir**

186. Le Nigéria n'a pas encore terminé sa formation. Une fois qu'il aura affiné et pérennisé ses bonnes pratiques, il pourra, malgré ses difficultés initiales, atteindre ses objectifs.

187. Outre les notes de bas de page ajoutées par les pays aux données qu'ils transmettent aux Nations Unies, il conviendra d'inclure les métadonnées, par exemple dans une note technique séparée.

**4.2.6 Efficience du stockage et de la diffusion des données sur les OMD**

<b>Critère</b>	<b>Critère 6</b>
<b>Titre</b>	<b>Efficience du stockage et de la diffusion des données sur les OMD</b>
<b>Pays</b>	<b>Gambie</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Gambia Bureau of Statistics</b>

**(i) Contexte**

188. La nouvelle base de données informative gambienne, GamInfo, est mise en place. Elle s'inspire du système DevInfo adopté par les Nations Unies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et des priorités nationales. Les efforts déployés pour créer GamInfo, présentés sur le site [www.devinfo.info/gaminfo](http://www.devinfo.info/gaminfo), ont été dirigés par le Gambia Bureau of Statistics (GBoS), avec l'appui du système des Nations Unies en Gambie. La base de données comprend des informations sur les indicateurs indispensables au suivi des cadres et programmes nationaux et internationaux, notamment des OMD, des DSRP et de la Vision 2020. Elle a été entièrement mise au point par le système statistique national. Les informations doivent respecter certains critères avant d'être intégrées (source, datation, métadonnée, etc.). Les indicateurs des OMD étant répartis par secteur, la base de données reprend cette configuration.

189. En concertation avec le GBoS et les parties prenantes, le Ministère des finances et des affaires économiques présente, tous les deux ans, un rapport de situation de pays sur les OMD, lequel est diffusé à tous les niveaux, jusqu'aux collectivités locales.

**(ii) Description de la bonne pratique**

190. Le comité directeur de GamInfo chargé des OMD a mis en place les règles suivantes pour ses données: toute donnée doit inclure sa source (par ex. un rapport) avant d'apparaître dans la base de données; les données courantes doivent être signées par le directeur de la planification du ministère, département ou organisme concerné. Ces règles sont respectées.

191. L'UNICEF, le FNUAP et le PNUD financent la formation continue des utilisateurs de GamInfo issus des ministères gouvernementaux et du secteur privé (acteurs non étatiques).

192. GamInfo est particulièrement appréciée de ses utilisateurs. Elle a permis de réduire la tarification de plusieurs données relatives à un même indicateur des OMD. Les étudiants vivant en dehors du pays y ont souvent recours.

193. Les rapports sur les OMD sont clairement énoncés et font un large usage des données ventilées.

### (iii) Avantages

194. GamInfo visait à mettre un terme à la présentation des indicateurs comprenant des sources ou valeurs multiples. Cet outil national largement répandu représente l'ensemble des secteurs et facilite l'accès aux données sur les principaux indicateurs de développement garantissant l'efficacité de la planification, du suivi et de la prise de décision.

### (iv) Difficultés

195. En raison de l'insuffisance des capacités mises en place, il est impossible de produire les métadonnées de certaines informations localisées, ce qui rend difficile toute compréhension de certains indicateurs.

### (v) Perspectives d'avenir

196. Il convient de renforcer les capacités statistiques permettant de produire les métadonnées destinées aux indicateurs des OMD localisés. Le nombre des utilisateurs de la base de données bénéficiant d'une formation continue doit s'accroître, et des ateliers de recyclage devront être organisés tous les ans.

<b>Critère</b>	<b>Critère 6</b>
<b>Titre</b>	<b>Efficience du stockage et de la diffusion des données sur les OMD</b>
<b>Pays</b>	<b>Malawi</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>National Statistical Office</b>

### (i) Contexte

197. Concernant les OMD, la tâche du National Statistical Office (NSO) est de gérer et de produire, en temps voulu, les données destinées au calcul des indicateurs [18]. Le Malawi s'est rendu compte que, pour être efficace, le suivi des OMD exigeait un effort coordonné. Un comité, comprenant les Ministères de la planification et des finances et le NSO, a ainsi été mis en place pour suivre les OMD et valider les données les concernant. Il est présidé par un secrétaire principal issu du Département de la planification et de la coopération au développement.

198. Des efforts ont été déployés pour publier un *Recueil des concepts et définitions* respectueux des normes internationales prévalant dans plusieurs domaines statistiques afin d'assurer la normalisation de la production. Des experts se sont réunis pour le préparer. Ils ont été intégrés aux enquêtes de terrain lorsque cela était possible.

## (ii) Description de la bonne pratique

199. *Élaboration de la base de données*: Le Malawi a adopté le projet DevInfo au titre de l'efficacité du stockage en 2001. Son objectif était de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la DSRP. Les OMD ont été ultérieurement intégrés à la base de données. Cette initiative est placée sous la supervision du NSO en sa qualité de principal office statistique du Gouvernement du Malawi.

200. *Diffusion des données sur les OMD*: Les données compilées par le NSO sur les OMD sont rapidement transmises à la Division du suivi et de l'évaluation du Ministère de la planification du développement à des fins de validation. Les indicateurs des OMD sont ensuite diffusés par le biais de documents imprimés, de CD, du site Web du NSO et de celui de la Malawi Socioeconomic Database (MASEDA). Le NSO a récemment eu recours aux messages-textes. Le Ministère de la planification du développement utilise les rapports d'enquêtes pour produire son rapport de pays sur les OMD.

## (iii) Avantages

201. Les données figurant en ligne permettent la publication de rapports complets sur: [www.nso.malawi.net](http://www.nso.malawi.net), d'indicateurs spécialisés sur: [www.maseda.mw](http://www.maseda.mw), ainsi que de données transmises par messages-textes au +265 991 200 557.

## (iv) Difficultés

202. Le suivi des statistiques est efficient si leur production est fréquente. Pour diverses raisons, plusieurs indicateurs ne peuvent être diffusés aux mêmes intervalles, et entravent ainsi la comparabilité et le suivi des OMD.

## (v) Perspectives d'avenir

203. Le NSO prévoit d'accueillir une base de données spécialisée dans les OMD. Elle sera aisément accessible sur le site Web du NSO ([www.nso.malawi.net](http://www.nso.malawi.net)) et celui de la MASEDA ([www.maseda.mw](http://www.maseda.mw)). Les interactions entre le NSO et les Ministères des finances, et de la planification du développement et de la coopération, amélioreront continûment les rapports sur les OMD.

Critère	Critère 6
Titre	Effizienz du stockage et de la diffusion des données sur les OMD
Pays	Zimbabwe
Office statistique national	Zimbabwe National Statistics Agency

## (i) Contexte

204. Le Zimbabwe dispose d'abondantes données démographiques, socioéconomiques et environnementales provenant de diverses sources institutionnelles. Il a été difficile d'assurer l'accès aux données d'appui à la planification, au suivi et à l'évaluation des OMD (fondées sur les faits), aux stratégies de réduction de la pauvreté, aux plans de développement à moyen terme, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Zimbabwe (ZUNDAF) et aux initiatives visant le développement. Les données indispensables au suivi des conventions et protocoles internationaux signés par le pays, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Action 21 (sur l'environnement et le développement) et la Convention relative aux droits de l'enfant, restent insuffisantes.



## (ii) Description de la bonne pratique

205. Les mesures suivantes attestent des bonnes pratiques liées au présent critère:

### **Appui à la Loi relative aux recensements et aux statistiques**

206. Outre l'organisation des recensements nationaux et des enquêtes, la Loi relative aux recensements et aux statistiques de 2007 charge la Zimbabwe National Statistics Agency d'élaborer et de gérer une base de données statistique nationale complète, et de nommer un point de contact spécialisé dans les statistiques auprès des organismes internationaux. Au stade du projet de loi, ZIMSTAT a décidé, en 2004, d'élaborer la Zimbabwe Statistics Database (ZIMDAT) en vue d'améliorer l'accessibilité des données et leur utilisation.

### **Capacités de ZIMDAT**

207. ZIMDAT est une base de données nationale qui s'inspire du logiciel DevInfo. Elle propose une méthode uniformisée pour l'organisation, le stockage et la publication des données, et facilite ainsi l'échange des données au niveau du pays, entre les ministères, les départements, les organismes, la société civile, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et le grand public. Elle promeut l'utilisation de séries de données similaires et empêche, par là, toute information contradictoire sur les indicateurs nationaux. Son principal objectif est de vulgariser l'accès, l'utilisation et la diffusion des données exactes de divers indicateurs démographiques, socioéconomiques et environnementaux incluant les OMD.

### **Historique de ZIMDAT**

208. ZIMSTAT a créé ZIMDAT en 2004, en concertation avec 13 institutions (Équipe du groupe de travail interministériel) et avec l'appui technique des Nations Unies. Elle gère et accueille également la base de données. Un atelier national a réuni les parties prenantes pour sélectionner les indicateurs nationaux. Ceux concernant les OMD ont tous été approuvés. Après la mise en service de la base de données en septembre 2005, les participants ont demandé que les indicateurs nationaux soient accrus dans les domaines de l'agriculture et du tourisme. Des ateliers sectoriels des parties prenantes, comprenant des représentants des ministères, des départements, des organismes paraétatiques, des universités et de la société civile, ont été organisés pour sélectionner et prioriser les indicateurs de ces secteurs. Les demandes en faveur de la multiplication des indicateurs sectoriels étant apparues, de nouveaux ateliers de parties prenantes ont eu lieu pour les domaines suivants: le commerce, le transport, l'énergie, les mines, la communication et la pollution. Un comité des OMD, relevant de l'Équipe du groupe de travail interministériel de ZIMDAT, a été formé en mars 2011.

### **Appui à l'utilisation des données et à la formation**

209. Des formations ont été assurées à l'intention des hauts fonctionnaires des comités de développement présents dans les collectivités provinciales et locales, et de la société civile, au niveau national, provincial et local, sur l'utilisation de la base de données. Le personnel professionnel de ZIMSTAT a également bénéficié d'une formation. Au niveau national, plusieurs personnes ont été initiées à l'administration de la base de données. Certains ministres ont prévu de créer des bases de données nationales. Des démonstrations ont été organisées, sur demande, à l'intention de plusieurs ministères et utilisateurs (tels que le grand public) lors d'événements nationaux tels que les foires commerciales internationales et les salons agricoles.

## Diffusion

210. Depuis leur création en 2005, les CD de la base de données sont diffusés lors d'ateliers nationaux. Leur liste de distribution, complétée au fil des ans, inclut: les bureaux provinciaux de ZIMSTAT et les utilisateurs formés des collectivités provinciales et locales; les ambassades du Zimbabwe à l'étranger; le Presidential School Computerized Programme (destinataire de CD anciens); les universités; les ministères de tutelle; les étudiants en stage à ZIMSTAT; les utilisateurs inscrits et les demandeurs.

### (iii) Avantages

211. ZIMDAT est accueillie et gérée de manière centralisée par ZIMSTAT, laquelle est également responsable des statistiques officielles et de la prestation de conseil en matière statistique. Ses méthodes de diffusion permettent d'atteindre de nombreux utilisateurs et réduisent ainsi les données contradictoires des indicateurs nationaux. La formation assurée auprès de ses utilisateurs est solide. L'Équipe du groupe de travail interministériel favorise l'appropriation et l'engagement parmi les institutions existantes.

### (iv) Difficultés

212. La base de données a été élaborée à un moment où les données contradictoires étaient abondantes tandis que le pays rencontrait des difficultés économiques. L'UNICEF et le FNUAP ont soutenu sa création, en assurant son financement, son équipement et ses ressources humaines et techniques. Bien que le personnel soit rémunéré par l'UNICEF, il est recruté par ZIMSTAT dont il relève. La base de données est actuellement gérée par deux statisticiens, contre quatre à l'origine, l'UNICEF ayant cessé de payer leurs salaires durant la phase de transition de ZIMSTAT. Le recrutement de professionnels du même niveau n'a pas encore repris. En d'autres termes, le projet ZIMDAT n'est pas entièrement financé par le Gouvernement zimbabwéen. Les statisticiens travaillant pour la base de données n'ayant pas été formés à la création de plates-formes Web inspirées de DevInfo, la mise en ligne de ZIMDAT n'est pas achevée. Les données sont insuffisantes pour calculer certains indicateurs. Plusieurs districts n'ont pas encore bénéficié de formations par manque d'argent.

### (v) Perspectives d'avenir

213. Il est prévu qu'après la mise en service de ZIMSTAT et la constitution de son budget, des formations seront assurées sur les bases de données en ligne, et amélioreront ainsi le réseau d'action de ZIMSTAT. Il est également prévu que le volume des données s'accroîtra et que le comité des OMD pourra pleinement assumer ses fonctions en tirant parti de l'unité responsable de la coordination et de la supervision du système statistique national, et de l'unité chargée de l'assurance-qualité. Des formations restent toutefois à assurer pour les districts concernés et le personnel de ZIMSTAT prochainement recruté.

## 4.2.7 Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

Critère	Critère 7
Titre	Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil
Pays	Maurice
Office statistique national	Central Statistical Office



**(i) Contexte**

214. Maurice possède, depuis 1800, l'un des meilleurs systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique [16, 17]. Les naissances, décès et mariages sont tous notifiés. Les données collectées sont transmises à l'office statistique national qui, depuis 2001, est entièrement informatisé, la base de données étant elle-même spécialisée dans l'état civil. Le système couvre également les statistiques de l'état civil.

**(ii) Description de la bonne pratique**

215. Le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès et mariages) est réglementé par la Loi relative à l'état civil de 1981, elle-même définissant les responsabilités des officiers d'état civil; la nomination de ceux vivant dans les îles autres que Maurice; la conservation des fichiers de l'état civil; l'émission des certificats; les délais régissant les déclarations de naissance, de décès et de mariage; les déclarants et les documents requis lors de la déclaration; les informations à inscrire sur les formulaires d'enregistrement; l'enregistrement des naissances et décès survenus à bord d'un navire ou d'un avion; l'enregistrement des orphelins; la transmission des informations sur les causes de décès; les pénalités imposées en cas de non-enregistrement des faits d'état civil dans les délais impartis.

216. Organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil: Le système mauricien est centralisé et administré par deux organismes – les naissances (vivantes et d'enfants mort-nés), décès et mariages sont enregistrés par le Central Civil Status Office (relevant du Bureau du Premier ministre) tandis que les divorces sont notifiés par la Cour suprême de Maurice.

217. Le Central Civil Status Office compte au total 12 bureaux principaux répartis entre les neuf districts et les trois territoires dépendant de Maurice (îles Rodrigues et Agalega, et archipel de Car-gados Carajos). Ces bureaux administrent au total 36 sous-bureaux.

218. Les fonctions des officiers d'état civil incluent l'enregistrement des faits d'état civil et la conservation des fichiers; l'émission des exemplaires certifiés des fichiers d'état civil; la célébration des mariages civils; l'émission des permis d'inhumer.

219. Ils bénéficient de formations en cours d'emploi et de conseils de la part des hauts responsables de l'enregistrement des faits d'état civil lors de visites de terrain.

**(iii) Avantages**

220. Grâce au système d'enregistrement d'état civil, les statistiques nationales de l'état civil peuvent être produites annuellement. Elles sont communiquées dans les publications qui paraissent régulièrement, notamment celles requises par les organisations internationales telles que la Division de statistique et la Division de la population de l'ONU (New York).

**(iv) Difficultés**

221. Le traitement des données est assuré par le Ministère des technologies de l'information et de la communication. L'office statistique national ne pouvant gérer les questions relatives aux TIC qui concernent les données du système complet d'enregistrement, il met en place un plan d'action sur les TIC prévoyant la création d'une base de données centralisée et l'acquisition de technologies

d'analyse. Ce système renforcera les capacités de l'office liées à l'analyse et à la présentation des données du système.

**(v) Perspectives d'avenir**

222. Le Mauritius Civil Status Office travaille actuellement sur un projet assurant des services d'enregistrement en ligne en anglais et en français auprès du grand public.

<b>Critère</b>	<b>Critère 7</b>
<b>Titre</b>	<b>Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</b>
<b>Pays</b>	<b>Afrique du Sud</b>
<b>Office statistique national</b>	<b>Statistics South Africa</b>

**(i) Contexte**

223. L'Afrique du Sud a initié un projet combiné d'enregistrement et de structuration des statistiques de l'état civil. Le système est le fruit d'un effort concerté des Ministères de la santé et des affaires intérieures (le dernier étant responsable du système d'enregistrement des faits d'état civil) et de Statistics South Africa (chargé de produire et de diffuser les statistiques de l'état civil). La notification des naissances et des décès a fait l'objet d'améliorations notables.

**(ii) Description de la bonne pratique**

224. Le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil est réglementé par la Loi relative à l'enregistrement des naissances et des décès de 1992 (Loi n°51 de 1992). Cette loi, qui a constitué l'une des premières étapes de l'enregistrement universel des naissances, s'appliquait à tous les Sud-Africains sans distinction. Le délai de l'enregistrement, qui devait avoir lieu dans l'un des bureaux du Ministère des affaires intérieures par un agent appelé par la loi « officier de la section 4 », était de sept jours. Outre cette loi de 1992 (amendée pour la dernière fois en 2003), l'enregistrement des faits d'état civil est réglementé par les lois suivantes: la Loi relative au mariage (Loi n°25 de 1961), la Loi sur la reconnaissance des mariages coutumiers (Loi n°120 de 1998), la Loi relative à l'union civile (Loi n°17 de 2006) et la Loi relative au divorce (Loi n°70 de 1979).

225. En raison d'une combinaison de facteurs (manque de sensibilisation, éloignement des bureaux du Ministère des affaires intérieures, etc.), les citadins sont plus nombreux que les habitants de zones rurales à enregistrer les naissances. Ces dernières sont même, parfois, notifiées avec un retard de plusieurs années. Le recours aux services mobiles du ministère a contribué à faciliter l'accès à l'enregistrement même si les retards existants demeurent problématiques. Des mesures drastiques devaient être prises pour modifier la situation. Le ministère a réagi avec dynamisme en amendant les lois qui le nécessitaient et en collaborant avec le Ministère de la santé. Il a révisé la réglementation sur l'enregistrement, par le biais de la Loi portant modification à l'enregistrement des naissances et des décès (Loi n°41 de 1995), laquelle stipule que les naissances vivantes doivent être signalées dans un délai de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai, des règles de plus en plus strictes sont appliquées pour les trois délais distincts suivants: a) entre 30 jours et un an; b) entre un et 15 ans; c) au-delà de 15 ans.

226. En novembre 1996, le National Health Information System (NHIS/SA) a entrepris d'améliorer l'enregistrement des naissances. Il a priorisé la collecte des statistiques de l'état civil parmi les objectifs du Programme de reconstruction et de développement (RDP). Il a établi des comités d'en-

enregistrement au niveau national et provincial, afin d'accroître la sensibilisation à ces données parmi la population. Plusieurs comités provinciaux ont, à leur tour, créé des comités d'enregistrement régionaux et locaux à leur niveau. Ce réseau de comités est chargé de donner suite aux initiatives du Ministère de la santé. Les comités regroupent diverses parties prenantes telles que le Ministère de la protection sociale, les ONG, les organisations communautaires, les collectivités locales, les chefs traditionnels et les accoucheuses traditionnelles. Afin de promouvoir une culture propice à l'enregistrement des naissances, les comités organisent fréquemment des campagnes de publicité et de plaidoyer sous la forme de réunions, d'ateliers, d'affiches, d'émissions radiophoniques et de programmes éducatifs interactifs, eux aussi radiophoniques.

227. Le NHIS/SA a également décidé d'engager les hôpitaux dans le processus d'enregistrement. Pour les naissances survenant en milieu médical, les agents médicaux aident dorénavant les mères à remplir les formulaires requis. Les consultations prénatales prévoient également d'informer les mères des avantages, obligations et procédures liés à l'enregistrement. Ce dernier a lieu dans l'établissement de la naissance ou durant les consultations postnatales. Les parents transmettent le formulaire dûment complété au Ministère des affaires intérieures. Les agents du Ministère de la santé sont également habilités à adresser à ce dernier un lot de documents complétés et lui-même peut collecter les pièces auprès des établissements médicaux à intervalles réguliers. Les « agents de la section 4 » des bureaux régionaux vérifient les formulaires avant que l'enregistrement légal ne soit définitif. L'engagement du Ministère de la santé a facilité l'enregistrement des naissances d'un grand nombre de personnes vivant dans des zones reculées. L'accessibilité aux hôpitaux et cliniques a réduit le coût de transport et le délai d'attente dans les centres d'enregistrement.

228. Dans le cadre de sa collaboration avec le Ministère des affaires intérieures, Statistics South Africa, le Medical Research Council et plusieurs parties prenantes, le NHIS/SA a modifié le formulaire d'enregistrement des naissances pour intégrer des champs facilitant le suivi médical. Ces champs incluent le nom de l'établissement médical où la naissance a eu lieu, le niveau scolaire des parents, les conditions médicales de l'accouchement et l'état de santé de la mère, les facteurs de risque auxquels elle était exposée avant la naissance (tabagisme), les anomalies congénitales du nouveau-né et le mode d'accouchement.

229. Statistics South Africa publie, en concertation avec ses homologues provinciaux et les comités provinciaux, une lettre d'information bimensuelle, intitulée « *Villages and Townships Vital Registration Network* », laquelle aide, au niveau national et provincial, à coordonner les activités, et à informer les acteurs et parties prenantes des questions liées à l'enregistrement. L'échange des données d'expérience permet d'éviter la répétition des efforts ou des erreurs rencontrées par d'autres provinces. Le réseau s'est fixé pour principe directeur qu'« aucune amélioration visant l'enregistrement des faits d'état civil n'est trop insignifiante pour être signalée ».

230. L'enregistrement des naissances s'est sensiblement amélioré en Afrique du Sud du fait de l'action menée par le NHIS/SA. Le total annuel des notifications a augmenté de 41 pour cent, passant de 998 798 en 1996 à 1 407 833 en 2000. Cette amélioration a eu lieu malgré la baisse du taux de fertilité. Les statistiques relatives à l'enregistrement comprennent les notifications immédiates et tardives. Une analyse est toutefois nécessaire pour estimer le niveau d'exhaustivité de l'enregistrement intervenu dans un délai de 12 mois après le fait d'état civil.

231. Une disposition a été prévue pour l'enregistrement des naissances et des décès survenant hors du pays. La Loi relative à l'enregistrement des naissances et des décès ne fournit aucun détail complémentaire sur la procédure d'enregistrement, comme par exemple les informations à notifier ou la préparation des rapports statistiques. La section 9(4) de cette loi stipule qu' « aucun enfant décédé avant que sa naissance ne soit déclarée conformément à la sous-section (9(1)) ne sera enregistré ». Cette disposition empêche l'enregistrement des naissances survenues dans le pays à une période donnée, et fausse ainsi les statistiques.

232. L'Afrique du Sud a également recours à des cars aménagés pour atteindre les populations mobiles et éloignées, ainsi que les groupes de population réunis lors d'événements particuliers. Les hôpitaux et les dispensaires assurent également des services d'enregistrement pour les naissances et les décès administrés par le Ministère des affaires intérieures. Les formulaires collectés lui sont ensuite transmis à intervalles réguliers.

### **(iii) Avantages**

233. Le Civil Registration System permet de produire des statistiques nationales et annuelles sur l'état civil. Ces dernières sont accessibles aux publications et aux organisations internationales telles que la Division de statistique de l'ONU et la Division de la population de l'ONU.

### **(iv) Difficultés**

234. Les difficultés en rapport avec le présent critère sont les suivantes:

- » L'enregistrement des faits d'état civil est tardif.
- » Le délai entre l'occurrence des faits d'état civil et la publication des statistiques est long (retard de deux ans en moyenne).
- » Il est difficile de réduire les erreurs et omissions des réponses (par ex. informations incomplètes sur l'éducation, la situation professionnelle, le secteur d'activités, le lieu d'occurrence du fait d'état civil, etc.).
- » Les décès enregistrés, en particulier pour les enfants et les habitants des zones rurales, sont incomplets.
- » Les signalements sur la cause des décès sont inexacts ou incomplets.

### **(v) Perspectives d'avenir**

235. Afin d'améliorer la qualité des données provenant du système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, Statistics South Africa envisage d'entreprendre une initiative intersectorielle pour la certification des décès et la fourniture de données exactes et complètes dans les formulaires d'enregistrement.

## Chapitre 5: Conclusion et recommandations

236. L'examen des sept critères a permis d'identifier les pays ayant respecté les bonnes pratiques à leur égard. Le tableau suivant montre les réalisations accomplies à ce jour:

**Tableau 5.1: Critères des bonnes pratiques, nombre et noms des pays les respectant**

Critère	Nombre de pays	Noms des pays
1. Fermeté de l'engagement politique	7	Botswana, République démocratique du Congo (RDC), Kenya, Niger, Nigéria, Ouganda, Zimbabwe
2. Efficacité du mécanisme de coordination des systèmes statistiques nationaux	3	Cameroun, Malawi, Ouganda
3. Alignement des initiatives nationales de collecte des données sur les normes et concepts internationaux	1	Botswana
4. Production de données ventilées sur les indicateurs des OMD	3	Gambie, Kenya, Swaziland
5. Clarté des indicateurs et des métadonnées	1	Nigéria
6. Efficacité du stockage et de la diffusion des données sur les OMD	3	Gambie, Malawi, Zimbabwe
7. Établissement d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.	2	Maurice, Afrique du Sud

237. Le critère qui suscite le plus grand nombre de bonnes pratiques est le premier, à savoir la fermeté de l'engagement politique. Si les critères 3 et 5 ne réunissent qu'un seul pays ayant adopté une bonne pratique à leur égard, les critères 2, 4 et 6 comptent trois pays ayant adopté des bonnes pratiques, et le critère 7, deux pays seulement. On compte au total 19 bonnes pratiques.

238. Les recommandations suivantes visent à aider les pays dans leurs travaux:

1. Les bonnes pratiques exposées dans le présent document doivent être considérées comme des modèles actuels.
2. Les pays doivent tirer les enseignements de l'expérience des pays ayant adopté des bonnes pratiques, et organiser, en fonction de leurs ressources disponibles, des voyages d'études dans ceux qu'ils auront choisis pour découvrir les moyens d'améliorer leur suivi et leur présentation des OMD.
3. Dans leur choix concernant ces pays, ils donneront la priorité à ceux dont l'économie et les facteurs socioéconomiques leur sont similaires.

## Références

- [1] FNUAP (2001): *Monitoring and Evaluation Toolkit for Programme Managers*, Toolkit No.1 (juin). Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation.
- [2] Centre international de l'eau et de l'assainissement de l'IRC et SDC (2004): *Monitoring Millennium Development Goals for Water and Sanitation: A review of experiences and challenges* (avril).
- [3] Commission de statistique de l'ONU (2005): *Rapport de la trente-sixième session (1<sup>er</sup>-4 mars 2005)*, Economic and Social Council Official Records 2005, Supplement No. 4 (New York).
- [4] D. Lievesley (2001): "Making a difference: A role for the responsible international statistician". *Journal of the Royal Statistical Society: Series D (The Statistician)*, Volume 50, Issue 4, pages 367-406 (décembre).
- [5] Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2001): *Rapport de la réunion internationale sur les statistiques et indicateurs relatifs à l'égalité des sexes permettant de mesurer l'incidence des dynamiques de la violence à l'égard des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes*. La Paz (Bolivie), 21-23 novembre.
- [6] P. Everaers (2002): *Paper on the impact of new technologies on concepts in social statistics*, presented at the Siena Group Meeting on Social Statistics, Londres (Royaume-Uni), 4-6 novembre 2002.
- [7] Commission économique pour l'Afrique (1999): *Census Post Enumeration Activities*. Addis-Abeba (Éthiopie).
- [8] Nations Unies (2008): *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Rev 2*. Series M. No. 67/Rev.2.Sales No.E.07.XVII.8 (New York).
- [9] <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=717>
- [10] Division de statistique de l'ONU (2010): *Country Practices in SDMX*. Learning Centre, Salle de conférence 3, Nations Unies (New York), 22 février.
- [11] R. Depoutot (1998): *Quality of International Statistics: Comparability and Coherence*, Methodological Issues in Official Statistics Conference, Statistics Sweden, Stockholm, 12-13 octobre 1998.
- [12] [www.niso.org](http://www.niso.org): "Understanding metadata". National Information Standards Organization (NISO Press).



[13] Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (2010): Centre de conférence des Nations Unies (UNCC), 13-14 août, Addis-Abeba (Éthiopie).

[14] Nations Unies (2003): *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, ST/ESA/STAT/SER./95 (New York).

[15] Commission économique pour l'Afrique (2009) : *Current Strategies on MDGs Monitoring and Evaluation*. Sous-groupe de la statistique du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. Deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Africa- II), 17-22 janvier 2010, Addis-Abeba (Éthiopie).

[16] Commission économique pour l'Afrique (2008): *Production and Use of Administrative Data and Subnational Level Data for MDG Monitoring in Africa: Challenges and Opportunities*. Workshop on MDG Monitoring, 5-8 mai, Kampala (Ouganda) (représentée par Dimitri Sanga, Statisticien principal).

[17] Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (Division de statistique) (2010): *Technical Report on the Status of Civil Registration and Vital Statistics in the SADC Region*.

[18] Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de situation du Malawi présenté à Kampala (Ouganda) lors de l'Atelier régional sur le suivi des OMD en Afrique – Problématiques, défis et perspectives d'avenir, 7-11 mars 2011, Kampala (Ouganda), et Réunion du groupe d'experts pour le Rapport 2011 sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des OMD en Afrique, 10-11 mars, Kampala (Ouganda).

[19] E.S.K. Muwanga-Zake (2010): *Case Studies and Best Practices from Uganda Bureau Statistics (UBOS)*. First Meeting of National Statistical Organizations (NSOs) of the OIC Member States, 22-23 mars, Istanbul (Turquie).

[20] Alemayehu G. Tsadik (2011): Central Statistical Authority, Ethiopia: Presentation at the Regional Workshop on data requirements for MDGs monitoring activities in Africa. Kampala (Ouganda), 7- 11 mars.

[21] National Information Standards Organization: "Understanding Metadata" (NISO Press). Disponible sur: [www.niso.org](http://www.niso.org).